

Ébauches (Frédéric Bastiat)

Frédéric Bastiat

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Texte 1

ÉBAUCHES

67. — SOPHISMES ÉLECTORAUX.

Je suis engagé.

Je ne nomme pas M. tel, parce qu'il ne m'a pas demandé mon suffrage.

Je vote pour M. tel, parce qu'il m'a rendu service.

Je vote pour M. tel, parce qu'il a rendu des services à la France.

Je vote pour M. tel, parce qu'il m'a promis un service.

Je vote pour M. tel, parce que je désire une place.

Je vote pour M. tel, parce que je crains pour ma place.

Je vote pour M. tel, parce qu'il est du Pays.

Je vote pour M. tel, parce qu'il n'est pas du Pays.

Je vote pour M. tel, parce qu'il parlera.

Je vote pour M. tel, parce que s'il n'est pas nommé, notre préfet ou notre sous-préfet seront destitués.

Chacun de ces sophismes a son caractère spécial, mais il y a aussi au fond de chacun d'eux quelque chose qui leur est commun et qu'il s'agit de démêler.

Tous reposent sur cette double donnée :

L'élection se fait dans l'intérêt du candidat.

L'électeur est propriétaire exclusif d'une chose, à savoir : son suffrage, dont il peut disposer à sa guise et en faveur de qui il l'entend.

La fausseté de cette doctrine et l'application qui en est faite journellement ressortiront de l'examen auquel nous allons nous livrer.

I. — Je ne vote pas pour M. A., parce qu'il ne m'a pas réclamé mon suffrage.

Ce sophisme, comme tous les autres, repose sur un sentiment qui, en lui-même, n'est pas répréhensible, sur le sentiment de la dignité personnelle.

Il est rare en effet que les paradoxes par lesquels les hommes s'en imposent à eux-mêmes, pour s'encourager à une action mauvaise, soient complétement faux. C'est un tissu dans lequel on aperçoit toujours quelques fils de bon aloi. Il y a toujours en eux quelque chose de vrai, et c'est par ce côté qu'ils en imposent. S'ils étaient faux de tous points, ils ne feraient pas tant de dupes.

Celui que nous examinons revient à ceci :

« M. A. aspire à la députation. La députation est le chemin des honneurs et de la fortune. Il sait que mon suffrage peut concourir à sa nomination. C'est bien la moindre chose qu'il me le demande. S'il fait le fier, je ferai le fier à mon tour ; et quand je consens à disposer en faveur de quelqu'un d'une chose aussi précieuse que mon vote, j'entends qu'on m'en sache gré, qu'on ne dédaigne pas de venir chez moi, d'entrer en relation avec moi, de me serrer la main, etc., etc. »

Il est bien clair que l'Électeur qui raisonne ainsi tombe dans la double erreur que nous avons signalée.

1 Il croit que son vote est donné pour l'utilité du candidat.

2 Il pense, qu'en fait de services, il est le maître d'en rendre à qui il lui plaît.

En un mot, il fait abstraction des biens et des maux publics qui peuvent résulter de son choix.

Car s'il avait présent à l'esprit que le but de tout le mécanisme électoral est de faire arriver à la Chambre des Députés consciencieux et dévoués, il ferait probablement le raisonnement contraire et dirait :

« Je voterai pour M. A. par ce motif, entre autres, qu'il ne m'a pas demandé mon suffrage ! »

En effet, aux yeux de qui ne perd pas de vue l'objet de la députation, je ne crois pas qu'il puisse s'élever de plus forte présomption contre un candidat que son empressement à quêter des suffrages.

Car enfin, qui pousse cet homme à venir me tourmenter jusque chez moi, à s'efforcer de me prouver que je dois lui donner ma confiance ?

Lorsque je sais que tant de Députés, deux boules à la main, ont fait la loi aux ministres et se sont fait adjuger de bonnes places, ne dois-je pas craindre que ce candidat n'ait pas autre chose en vue, qui vient, quelquefois de l'autre extrémité du Royaume, implorer la confiance de gens qu'il ne connaît pas ?

On peut sans doute être trahi par le Député qu'on a spontanément choisi. Mais si nous, électeurs, allons chercher un homme dans sa retraite (et nous ne pouvons l'y aller chercher que parce que sa réputation d'intégrité est parfaitement établie), si nous l'arrachons à sa solitude pour l'investir d'un mandat qu'il ne demandait pas, ne mettrons-nous pas de notre côté toutes les chances possibles de déposer ce mandat en des mains pures et fidèles ?

Si cet homme eût voulu faire une affaire de la Députation, il l'aurait recherchée. Il ne l'a pas fait, donc il n'a point de funeste arrière-pensée.

D'ailleurs celui à qui la députation est spontanément déférée, comme le libre témoignage de la confiance générale et de l'estime universelle, celui-là doit se sentir tellement honoré, tellement reconnaissant envers sa propre renommée, qu'il se gardera de la ternir.

Et, après tout, ne serait-il pas bien naturel que les choses se passassent ainsi ?

De quoi est-il question ? S'agit-il de rendre service à M. un tel, de le favoriser, de le mettre sur le chemin de la fortune ?

Non, il s'agit de nous donner un mandataire qui ait notre confiance. Ne serait-il pas bien simple que nous nous donnassions la peine de le chercher ?

Il s'agissait d'une importante tutelle. Un nombreux conseil de famille était réuni dans le prétoire. Un homme arrive hors d'haleine, couvert de sueur, après avoir crevé plusieurs chevaux. Nul ne le connaît personnellement. Tout ce que l'on en sait, c'est qu'il gère au loin les propriétés des mineurs et que bientôt il va avoir des comptes à rendre. Cet homme supplie qu'on le nomme tuteur. Il s'adresse aux parents paternels, et puis aux parents maternels. Il fait longuement son propre éloge ; il parle de sa probité, de sa fortune, de ses alliances ; il prie, il promet, il menace. On lit sur ses traits une anxiété profonde,

un désir immodéré de réussir. Vainement lui objecte-t-on que la tutelle est très-chargée ; qu'elle prendra beaucoup sur le temps, sur la fortune, sur les affaires de celui à qui elle sera imposée. — Il lève toutes les difficultés. Son temps, il ne demande pas mieux que de le consacrer au service des pauvres orphelins ; — sa fortune, il est prêt à en faire le sacrifice, tant il se sent dans le cœur un désintéressement héroïque ; — ses affaires, il les verra péricliter d'un œil stoïque, pourvu que celles des mineurs prospèrent en ses mains. — Mais vous gérez leur fortune. — Raison de plus ; je me rendrai des comptes à moi-même, et qui est plus en mesure de les examiner que celui qui les a faits ?

Je le demande, le conseil de famille agirait-il d'une manière raisonnable en confiant à ce solliciteur empressé les fonctions qu'il demande ?

N'agirait-il pas plus sagement d'en investir un parent connu par sa probité, son exactitude, surtout s'il se rencontrait que ce parent eût avec les mineurs des intérêts identiques, en sorte qu'il ne pût leur faire ni bien ni mal sans en recueillir sa part ?.....

II. — Je vote pour M. A., parce qu'il m'a rendu un service.

« La reconnaissance, a-t-on dit, est la seule vertu dont on ne puisse pas abuser. » — C'est une erreur. Il y a un moyen fort usité d'en abuser, c'est d'acquitter, aux dépens d'autrui, la dette qu'elle nous impose.

Je ne disconviens pas qu'un électeur qui a reçu de fréquents témoignages de bienveillance de la part d'un candidat, dont il ne partage pas les opinions, se trouve dans une des positions les plus délicates et les plus pénibles, si ce candidat a l'impudeur de lui demander son suffrage. L'ingratitude est en elle-même une chose qui répugne ; aller jusqu'à en faire, pour ainsi dire, un étalage officiel, cela peut devenir un véritable supplice. — Vous aurez beau colorer cette défection par les motifs politiques les mieux déduits, il y a au fond de la conscience universelle un instinct qui vous condamnera. — C'est que les mœurs politiques n'ont pas fait ni pu faire les mêmes progrès que la morale privée. C'est que le public voit toujours dans votre suffrage une propriété dont vous pouvez disposer, et il vous blâmera de ne pas le laisser diriger par une vertu aussi populaire, aussi honorable que la reconnaissance.

Cependant examinons.

La question, telle qu'elle se pose en France, devant le corps électoral, est le plus souvent tellement complexe, qu'elle laisse, ce semble, une grande latitude à la conscience. Il y a deux candidats : l'un est pour le ministère, l'autre pour l'opposition. — Oui, mais si le ministère a fait bien des fautes, l'opposition a bien des torts aussi. D'ailleurs voyez les programmes des deux compétiteurs, l'un veut l'ordre et la liberté, — l'autre demande la liberté avec l'ordre. Il n'y a de différence qu'en ce que l'un met en seconde ligne ce que l'autre place au premier rang ; au fond, ils veulent la même chose. Il ne valait pas la peine, pour de telles nuances, de trahir les droits que des bienfaits reçus donnaient sur votre vote à l'un des candidats. Vous n'êtes donc pas excusable.

Mais supposons que la question posée devant les électeurs soit moins vague, et vous verrez s'affaiblir non seulement les droits, mais encore la popularité et même les prétentions de la reconnaissance.

En Angleterre, par exemple, une longue expérience du gouvernement représentatif a appris aux électeurs qu'il ne fallait pas poursuivre toutes les réformes à la fois, mais ne passer à la seconde que lorsqu'on aurait emporté la première, et ainsi de suite.

Il en résulte qu'il y a toujours devant le public une question principale, sur laquelle se concentrent tous les efforts de la Presse, des associations, et des électeurs.

Êtes-vous pour ou contre la réforme électorale ?

Êtes-vous pour ou contre l'émancipation catholique ?

Êtes-vous pour ou contre l'affranchissement des esclaves ?

En ce moment, la question est uniquement celle-ci :

Êtes-vous pour ou contre la liberté des échanges ?

Quand elle sera vidée, on posera sans doute cette autre :

Êtes-vous pour ou contre le système volontaire en matière de religion ?

Tant que dure l'agitation relative à une de ces questions, tout le monde y prend part, tout le monde cherche à s'éclairer, tout le monde s'engage dans un parti ou dans l'autre. Sans doute, les autres grandes réformes politiques,

quoique mises dans l'ombre, ne sont pas entièrement négligées. Mais c'est un débat qui s'engage dans le sein de chaque parti, et non d'un parti à l'autre.

Ainsi aujourd'hui, quand les free-traders ont à opposer un candidat aux monopoleurs, ils ont des assemblées préparatoires, et là celui-là est proclamé candidat qui, indépendamment de la conformité de ses principes avec ceux des free-traders, en matière commerciale, convient mieux en outre à la majorité à raison de ses opinions sur l'Irlande, ou le Bill de Maynooth, etc., etc. — Mais au jour de la grande lutte on ne demande aux candidats que ceci :

Êtes-vous free-traders ? — Êtes-vous monopoleurs ?

Et, par conséquent, c'est sur cela seul que les électeurs ont à se prononcer.

Or il est aisé de comprendre qu'une question posée en des termes aussi simples, ne laisse s'insinuer au sein des partis aucun des sophismes que ce livre a pour objet de combattre, et notamment le sophisme de la reconnaissance.

J'aurai rendu dans la vie privée de grands services à un électeur. Mais je sais qu'il est pour la liberté commerciale, tandis que je me présente comme le candidat des partisans du régime protecteur. L'idée même ne me viendra pas d'exiger de lui, par reconnaissance, le sacrifice d'une cause à laquelle je sais qu'il a voué tous ses efforts, pour laquelle il a souscrit, en faveur de laquelle il s'est affilié à des associations puissantes. Que si je le faisais, la réponse serait claire et logique, et elle obtiendrait l'assentiment du public, non seulement dans son parti, mais encore dans le mien. Il me dirait : Je vous ai des obligations personnelles. Je suis prêt à m'acquitter personnellement. Je n'attendrai pas que vous me le demandiez et je saisirai toutes les occasions de vous prouver que je ne suis pas un ingrat. Il est pourtant un sacrifice que je ne puis vous faire, c'est celui de ma conscience. Vous savez que je suis engagé dans la cause de la liberté commerciale, que je crois conforme à l'intérêt public. Vous, au contraire, vous soutenez le principe opposé. Nous sommes ici réunis pour savoir lequel de ces deux principes a l'assentiment de la majorité. De mon vote, peut dépendre le triomphe ou la défaite du principe que je soutiens. En conscience, je ne puis pas lever la main pour vous.

Il est évident qu'à moins d'être un malhonnête homme le candidat ne pourrait pas insister pour prouver que l'électeur est lié par un bienfait reçu.

La même doctrine doit prévaloir parmi nous. Seulement les questions étant beaucoup plus compliquées, elles donnent ouverture à une contestation pénible entre le bienfaiteur et l'obligé. Le bienfaiteur dira : Mais pourquoi me refusez-vous votre suffrage ? est-ce parce que nous sommes séparés par quelques nuances d'opinions ? Mais pensez-vous exactement comme mon compétiteur ? Ne savez-vous pas que mes intentions sont pures ? Ne veux-je pas, ainsi que vous, l'ordre, la liberté, le bien public ? Vous craignez que je ne vote telle ou telle mesure que vous désapprouvez ; et qui sait si elle sera présentée aux Chambres dans cette session ? Vous voyez bien que vous n'avez pas de motifs suffisants pour oublier ce que j'ai fait pour vous. Vous ne cherchez qu'un prétexte pour vous dégager de toute reconnaissance.

Il me semble que la méthode anglaise, celle de ne poursuivre qu'une réforme à la fois, indépendamment de ses avantages propres, a encore l'avantage très-grand de classer invariablement les électeurs, de les mettre à l'abri des mauvaises influences, de ne laisser pas prise aux sophismes, en un mot de former de franches et fermes mœurs politiques. Aussi je voudrais qu'on l'adoptât en France. En ce cas il est quatre réformes qui se disputeraient la priorité.

1 La réforme électorale ;

2 La réforme parlementaire ;

3 La liberté d'enseignement ;

4 La réforme commerciale.

Je ne sais à laquelle de ces questions mon pays donnerait le pas. — Si j'avais voix au chapitre à cet égard, je désignerais la réforme parlementaire, comme la plus importante, la plus urgente, celle à laquelle l'opinion est le mieux préparée, celle qui est la plus propre à favoriser le triomphe des trois autres.

C'est par ce motif que j'en dirai quelques mots à la fin de ce livre.

III. — Je vote pour M. A., parce qu'il a rendu de grands services au pays.

Àune certaine époque, on sollicitait la voix d'un électeur pour un général de mérite. — Qui donc, dans le pays, disait-on, a rendu plus de services à la patrie. Il a versé son sang sur de nombreux champs de bataille. Il doit tous ses grades à son courage et à ses talents militaires. — Il s'est fait lui-même et qui

plus est il a élevé à des postes importants ses frères, ses neveux, ses cousins. — Notre arrondissement est-il menacé ? disait l'électeur, fait-on une levée en masse ? Est-il question de choisir un chef militaire ? Ma voix est acquise à l'honorable général, tout ce que vous m'en dites et ce que j'en sais lui donnent des titres irrécusables à ma confiance.

Non, dit le solliciteur, il s'agit de nommer un député, un législateur. — Quelles seront les fonctions ? — Faire des lois, réviser le code civil, le code de procédure, le code pénal, rétablir l'ordre dans les finances, surveiller, contenir, réprimer et au besoin accuser les ministres. — Et qu'ont de commun les grands coups d'épée qu'a distribués le général aux ennemis avec les fonctions législatives ? — Il ne s'agit pas de cela ; il est question de lui décerner, dans la députation, une récompense digne de ses services. — Mais si, par ignorance, il fait de mauvaises lois, s'il vote pour des plans financiers désastreux, qui devra en subir les conséquences ?

— Vous-même et le public.

— Et puis-je en conscience investir le général du droit de faire des lois s'il doit en faire de mauvaises ?

— Vous insultez un homme d'un grand talent et d'un noble caractère. Le supposez-vous ignorant ou mal intentionné ?

— Dieu m'en garde. Je suppose que s'étant occupé toute sa vie de l'école de peloton, il est fort savant en stratégie. Je ne doute pas qu'il ne passe admirablement une revue. Mais encore une fois qu'y a-t-il de commun entre ces connaissances et celles qui sont nécessaires à un représentant ou plutôt aux représentés ?

.

Texte 2

Dialogue entre un profond Publiciste et un Campagnard.

Le Publiciste.

Enfin vous allez jouir pour la première fois d'un des plus beaux résultats de la Révolution. Vous allez entrer en possession d'une portion de la souveraineté ; vous allez exercer un des plus beaux droits de l'homme.

LE CAMPAGNARD.

Je viens tout simplement donner ma procuration à celui que je croirai le plus capable de gérer cette portion de mes affaires qui sont communes à tous les Français.

LE PUBLICISTE.

Sans doute. Mais vous voyez la chose sous le point de vue le plus trivial. Peu importe. — Vous avez sans doute réfléchi à l'acte solennel que vous êtes venu accomplir.

LE CAMPAGNARD.

Il me paraît si simple que je n'ai pas cru devoir consacrer beaucoup de temps à le méditer.

LE PUBLICISTE.

Ypensez-vous ? C'est une chose simple que de nommer un législateur ! Vous ne savez donc pas combien notre politique extérieure est compliquée, combien de fautes a commises notre ministère, combien de factions cherchent, en sens divers, à entraîner le pouvoir. Choisir parmi les candidats l'homme le plus propre à apprécier tant de combinaisons, à méditer tant de lois qui nous manquent, à distinguer entre tous les partis le plus patriote pour le faire triompher et abattre les autres, n'est pas une chose aussi simple que vous pouvez le croire.

LE CAMPAGNARD.

Àla bonne heure. Mais je n'ai ni le temps ni la capacité nécessaires pour étudier tant de choses.

LE PUBLICISTE.

En ce cas, rapportez-vous-en à ceux qui y ont réfléchi. Venez dîner avec moi, chez le général B., je vous dirai à qui il convient que vous donniez votre

vote.

Le Campagnard.

Souffrez que je n'accepte ni vos offres ni vos conseils. J'ai ouï dire que le général B. se met sur les rangs ; je ne puis accepter son dîner, étant bien résolu à ne le point nommer.

Le Publiciste.

Vous me surprenez. Tenez, emportez cette notice biographique sur M. B. Vous verrez combien il a de titres à votre choix. Il est plébéien comme vous. Il ne doit sa fortune qu'à sa bravoure et à son épée. Il a rendu d'éclatants services à la France. C'est aux Français de le récompenser.

Le Campagnard.

Je ne m'y oppose pas. S'il a rendu des services réels à la France, que la France lui donne des croix ou même des pensions. Mais je ne vois pas que je doive lui donner mes pouvoirs pour des affaires auxquelles je le crois impropre.

Le Publiciste.

Le général impropre aux affaires, lui qui a commandé des corps d'armée, qui a gouverné des provinces, qui connaît à fond la politique de tous les cabinets, qui parle comme Démosthène !

Le Campagnard.

Raison de plus pour que je ne le nomme pas. Plus il aura de capacité, plus il sera redoutable pour moi, car je suis persuadé qu'il s'en servirait contre mes intérêts.

Le Publiciste.

Vos intérêts ne sont-ils pas ceux de votre patrie ?

Le Campagnard.

Sans doute. Mais ils ne sont pas ceux du général.

Le Publiciste.

Expliquez-vous, je ne vous comprends nullement.

Le Campagnard.

Je ne vois aucun inconvénient à m'expliquer. Comme agriculteur, j'appartiens à la classe laborieuse et paisible, et je me propose de me faire représenter par un homme paisible et laborieux, et non par un homme que sa carrière et ses habitudes ont poussé vers le pouvoir et la guerre.

Le Publiciste.

Le général affirme qu'il défendra la cause de l'agriculture et de l'industrie.

Le Campagnard.

Àla bonne heure, mais, quand je ne connais pas les gens, leur parole ne me suffit pas ; il me faut une garantie plus sûre.

Le Publiciste.

Laquelle ?

Le Campagnard.

Leur intérêt. Si je nomme un homme qui soit agriculteur et contribuable comme moi, j'ai la certitude qu'il défendra mes intérêts en défendant les siens.

Le Publiciste.

Le général est propriétaire comme vous. Pensez-vous qu'il sacrifie la propriété au pouvoir ?

Le Campagnard.

Un général est soldat avant tout. Ses intérêts comme payant ne peuvent être mis en balance avec ses intérêts comme payé.

Le Publiciste.

Et quand cela serait, son dévouement à la patrie n'est-il pas connu ? N'est-il pas enfant de la révolution ? Celui qui a versé son sang pour la France, la tra-

hira-t-il pour un peu d'or ?

Le Campagnard.

J'admets que le général soit un parfait honnête homme. Mais je ne puis croire que l'homme qui n'a fait dans sa vie que commander et obéir, qui ne s'est élevé que par le pouvoir, qui ne s'est enrichi que par l'impôt, représente parfaitement celui qui paye l'impôt. Il me paraît absurde que, trouvant le pouvoir trop lourd, je nomme pour l'alléger un homme qui le partage ; que, trouvant les impôts trop onéreux, je confie le soin de les diminuer à un homme qui vit d'impôts. Le général peut avoir beaucoup de renoncement à lui-même, mais je n'en veux pas faire l'épreuve à mes risques, et, pour tout dire en un mot, vous sollicitez de moi une inconséquence que je ne suis pas disposé à commettre.

L'Électeur campagnard, un Curé.

Le Curé.

Eh bien, mon cher ami, vous m'avez procuré une vive satisfaction. On m'a assuré que vous aviez noblement refusé votre voix au candidat de la faction libérale ; en cela vous avez fait preuve de bon sens. Est-ce quand la monarchie est en péril, quand la religion éplorée tend vers vous ses mains suppliantes, que vous consentiriez à donner une force nouvelle aux ennemis de la Religion et du Roi ?

Le Campagnard.

Pardonnez-moi, monsieur le Curé, si j'ai refusé ma voix à un général, ce n'est pas que je le croie ennemi de la Religion ni du Roi. C'est qu'au contraire, je suis convaincu que sa position ne lui permet pas de tenir entre les moyens des contribuables et les exigences du pouvoir une balance bien juste.

Le Curé.

N'importent vos motifs. Il est certain que vous avez raison de vous méfier de l'ambition de cet homme.

Le Campagnard.

Vous ne m'entendez pas, monsieur le Curé. Je ne porte aucun jugement sur le caractère du général. Je dis seulement qu'il me paraît imprudent de confier mes intérêts à un homme qui ne pourrait les défendre sans sacrifier les siens. C'est une chance qu'aucun homme raisonnable ne veut courir sans nécessité.

Le Curé.

Je vous répète que je ne scrute pas vos motifs. Vous venez de prouver votre dévouement au roi. Eh bien, achevez votre ouvrage. Vous éloignez un ennemi, c'est beaucoup ; mais ce n'est pas assez, donnez-lui un ami. Il vous l'a lui-même désigné ; nommez le digne président du collége.

Le Campagnard.

Je croirais commettre une absurdité plus grande encore. Le Roi a l'initiative et la sanction des lois, il nomme la Chambre des pairs. Les lois étant faites pour la nation, il a voulu qu'elle concourût à leur confection, et j'irais nommer ceux que le pouvoir désigne ? Mais le résultat serait une monarchie absolue avec des formes constitutionnelles.

Le Curé.

Vous supposez donc que le Roi abuserait de ce pouvoir pour faire de mauvaises lois ?

Le Campagnard.

Écoutez, monsieur le Curé, disons les choses comme elles sont réellement. Le Roi ne connaît pas personnellement les quatre cent cinquante candidats qu'il désigne ; ce sont les ministres qui réellement les offrent à nos choix. Or l'intérêt du ministère est d'augmenter sa puissance et sa richesse. Mais il ne peut augmenter sa puissance qu'aux dépens de ma liberté, et sa richesse qu'aux dépens de ma bourse. Il faut donc, si je veux l'en empêcher, que je nomme un député contribuable comme moi, qui le surveille, et mette des bornes à ses empiétements.

Le Curé.

C'est-à-dire un député de l'opposition ?

Le Campagnard.

Sans doute. Entre celui qui vit d'impôts et celui qui les paye, l'opposition me paraît naturelle. Quand j'achète, je tâche de le faire à bon marché, mais quand je vends, je mets ma marchandise au plus haut prix. Entre l'acheteur et le vendeur un débat est infaillible. Si je voulais faire acheter une charrue en fabrique, donnerais-je procuration au fabricant pour en fixer le prix ?

Le Curé.

Voilà une politique bien triviale et bien intéressée. Il s'agit bien d'acheter et de vendre, de prix et de fabriques. Insensé ! il s'agit du Roi, de sa dynastie, de la paix des peuples, du maintien de notre sainte Religion.

Le Campagnard.

Eh bien, selon moi encore, il s'agit de vente et de prix. Le pouvoir est composé d'hommes, le clergé est également composé d'hommes formant un corps. — Le pouvoir et le clergé sont deux corps composés d'hommes. Or, il est dans la nature de tous les corps de tendre à leur agrandissement. Les contribuables seraient absurdes s'ils ne formaient aussi un corps pour se défendre contre les agrandissements du pouvoir et du clergé.

Le Curé.

Malheureux ! et si ce dernier corps triomphe, vous détruiriez la Monarchie et la Religion. Où en sommes-nous, bon Dieu !

Le Campagnard.

Ne vous épouvantez pas, monsieur le Curé. Jamais le peuple ne détruira le pouvoir, car le pouvoir lui est nécessaire. Jamais, il ne renversera la Religion, car elle lui est indispensable. Seulement il contiendra celui-là et celle-ci dans les limites d'où ils ne peuvent sortir sans péril pour tout le monde.

De même que j'ai fait recouvrir ma maison d'un toit pour me mettre à l'abri du soleil et de la pluie, je veux payer des magistrats et des officiers de police, pour qu'ils me préservent des malfaiteurs. De même que je m'abonne volontairement à un médecin pour soigner mon corps, je m'abonnerai à un ministre de la Religion pour soigner mon âme. Mais de même aussi que je fais en sorte que mon toit se fasse aussi économiquement et aussi solidement que possible, de même que je débats avec mon médecin le prix de l'abonnement, je veux dé-

battre avec le clergé et le pouvoir le prix de leurs services, puisque, grâce au ciel, j'en ai la faculté. Et comme je ne puis le faire moi-même, trouvez bon, monsieur le Curé, que j'en charge un homme qui ait les mêmes intérêts que moi, et non un homme qui appartienne directement ou indirectement au clergé ou au pouvoir.

L'Électeur campagnard, un Candidat constitutionnel.

Le Candidat.

Je ne crains pas d'arriver trop tard pour vous demander votre voix, Monsieur, bien convaincu que vous n'aurez pas cru devoir l'accorder à ceux qui m'ont précédé. J'ai deux concurrents dont je reconnais le talent, et dont j'honore le caractère personnel, mais qui, par leur position, me paraissent n'être point vos représentants naturels. Je suis contribuable comme vous, comme vous j'appartiens non à la classe qui exerce, mais à celle sur qui s'exerce le pouvoir. Je suis profondément convaincu que ce qui nuit actuellement à l'ordre, à la liberté et à la prospérité en France, ce sont les dimensions démesurées du gouvernement. Non-seulement mes opinions me font un devoir, mais encore mes intérêts me font un besoin de faire tous mes efforts pour mettre des bornes à cette effrayante étendue de l'action du pouvoir. Je pense donc que je me rends utile à la cause des contribuables en me mettant sur les rangs, et si vous partagez mes idées, j'espère que vous me donnerez votre voix.

Le Campagnard.

J'y suis bien résolu. Vos opinions sont les miennes, vos intérêts me garantissent que vous agirez selon vos opinions ; vous pouvez compter sur mon suffrage.

Texte 3

69.

Me promenant, oisif, dans les rues d'une de nos grandes villes, je fis rencontre d'un mien ami qui me parut de mauvaise humeur. Qu'avez-vous, lui dis-je, que vous êtes plus pâle qu'un rentier, à l'aspect d'un arrêt qui retranche

un quartier ? (Sous le Grand Roi on retranchait des quartiers de rentes.) Lors mon ami tirant de sa poche une liasse de paperasses : Je suis, me dit-il, moi millième, actionnaire dans l'entreprise d'un canal. Nous avons confié l'exécution de l'entreprise à un habile homme qui nous rend ses comptes tous les ans. Chaque année, il fait de nouveaux appels de fonds, il multiplie le nombre de ses agents, et l'œuvre n'avance pas. Je me rends à une assemblée où tous les actionnaires vont nommer une commission pour vérifier, contrôler, approuver ou rectifier les comptes de notre homme. Et sans doute, répliquai-je, vous allez composer cette commission des agents de votre entrepreneur et lui donner pour chef l'entrepreneur lui-même. Vous plaisantez, répondit-il, aucun homme sur la terre ne serait capable d'une telle ânerie. — Oh ! oh ! fis-je, ne décidez pas si vite ; en mon pays, elle se renouvelle plus de cent fois par an.

Texte 4

70. — RÉFORME PARLEMENTAIRE.

La Révolution de Juillet a placé le sol de la patrie sous un drapeau où sont inscrits ces deux mots : Liberté, Ordre.

Si l'on met de côté quelques systèmes complétement excentriques, apocalypses de nos illuminés modernes, ce qui fait le fond des désirs communs, de l'opinion générale, c'est l'aspiration vers la réalisation simultanée de ces deux biens : Liberté, Ordre. Ils comprennent en effet tout ce que les hommes ont à demander aux Gouvernements. — Les écoles excentriques dont je parlais tout à l'heure vont, il est vrai, beaucoup plus loin. Elles demandent aux Gouvernements la richesse pour tous, la moralité, l'instruction, le bien-être, le bonheur, que sais-je ? — Comme si le gouvernement était lui-même autre chose qu'un produit de la société, et comme si, loin de pouvoir lui donner la sagesse et l'instruction, il n'était pas lui-même plus ou moins sage et éclairé selon que la société a plus ou moins de vertus et de lumières.

Quoi qu'il en soit, le point sur lequel la généralité des hommes se rallie est celui-ci : admettre toute réforme qui étende la Liberté en même temps qu'elle consolide l'Ordre, — repousser toute innovation qui compromet l'un et l'autre de ces bienfaits.

Mais ce qui établit la plus grande séparation parmi les esprits, c'est la préférence ou plutôt la prééminence qu'ils accordent à la liberté ou à l'ordre. Je n'ai pas besoin de dire que je ne parle point ici des hommes qui se mettent derrière des doctrines pour satisfaire leur ambition. Ceux-là se font les apôtres de l'ordre ou de la liberté, selon qu'ils ont à gagner ou à perdre à une innovation quelconque. — Je n'ai en vue que les esprits calmes, impartiaux, qui font, après tout, l'opinion publique. — Je dis que ces esprits ont cela de commun que tous ils veulent la liberté et l'ordre ; mais ils diffèrent en ceci, que les uns se préoccupent davantage de la liberté, les autres prennent surtout souci de l'ordre.

De là dans les chambres le centre et les extrémités, de là les libéraux et les conservateurs, les progressistes et ce qu'on a nommé improprement les bornes.

Remarquons en passant qu'entre les hommes consciencieux qui fixent principalement leurs yeux sur un des mots de la devise de juillet, les accusations réciproques sont véritablement puériles. Parmis les amis de la liberté, il n'en est aucun qui admît un changement dans la loi, s'il lui était démontré que ce changement dût amener le désordre dans la société, surtout d'une manière permanente. D'une autre part, au sein du parti de l'ordre, il n'est pas un homme tellement borne qu'il n'accueillît une réforme favorable au développement de la liberté, s'il était complétement rassuré sur le maintien de l'ordre, et à plus forte raison s'il pensait qu'elle aurait encore pour effet de rendre le pouvoir plus fort, plus stable, plus capable de remplir sa mission et de garantir la sécurité des personnes et des propriétés.

Si donc, parmi les Réformes, dont l'esprit public se préoccupe depuis quelques années, il en était une qui dût satisfaire à la fois à cette double condition, dont le résultat évident fut, d'une part, de faire rentrer le pouvoir dans ses attributions réelles, en arrachant de ses mains tout ce qui s'y trouve par suite d'empiétements sur les libertés publiques, et, d'autre part, de rendre à ce pouvoir ainsi borné dans son œuvre, une stabilité, une permanence, une liberté d'action, une popularité, qu'il ne connaît pas aujourd'hui, cette réforme, j'ose le dire, pourrait bien être repoussée par ceux qui profitent de l'abus qu'il s'agit de ruiner, mais elle devrait être accueillie par les hommes consciencieux sur tous les bancs de la Chambre, et, dans le public, par toutes les opinions que ces hommes représentent.

Telle est, ce me semble, la réforme parlementaire.

Pour savoir ce que la liberté et l'ordre auraient à gagner ou à risquer de cette réforme, il faut rechercher comment ils sont affectés par l'état de choses actuel.

Sous l'empire de la loi électorale qui nous régit, environ cent cinquante à deux cents fonctionnaires publics ont pénétré dans l'enceinte législative, et ce nombre peut s'augmenter encore. Nous rechercherons quelle influence il doit en résulter sur la liberté.

En outre, toujours sous l'empire de cette loi, les députés qui ne sont pas fonctionnaires et qui, à raison de leurs précédents ou de leurs engagements envers les électeurs, ne peuvent pas le devenir en s'alliant un Ministère, peuvent faire irruption dans la région du Pouvoir par une autre voie, par celle de l'opposition. — Nous rechercherons les résultats de cet état de choses par rapport à la stabilité du pouvoir, et à l'ordre social.

Nous examinerons les objections que l'on a faites contre le principe de l'incomptabilité.

Nous tâcherons enfin de proposer les bases d'une bonne loi, en tenant compte de celles de ces objections qui ont quelque chose de réel……

§ 1. — De l'influence de l'admissibilité des députés aux fonctions publiques sur la liberté.

Aux yeux de la classe d'hommes qui se disent libéraux, qui sont bien loin de croire que tous les progrès de la société dans le sens de la liberté se font aux dépens de l'ordre public, qui sont au contraire convaincus que rien n'est plus propre à affermir la tranquillité, la sécurité, le respect de la propriété et des droits, que les lois qui sont conformes à la justice absolue, pour cette classe d'hommes, dis-je, la proposition que j'ai à démontrer ici semble si évidente qu'il paraît peu nécessaire d'insister beaucoup sur sa démonstration.

Quel est en effet le principe du gouvernement représentatif ? C'est que les hommes qui composent un peuple ne sont la propriété ni d'un prince, ni d'une famille, ni d'une caste, c'est qu'ils s'appartiennent à eux-mêmes ; c'est que l'administration doit se faire non point dans l'intérêt de ceux qui administrent, mais dans l'intérêt de ceux qui sont administrés ; c'est que l'argent des contri-

buables doit être dépensé pour l'avantage des contribuables et non pour l'avantage des agents entre qui cet argent se distribue ; c'est que les lois doivent être faites par la masse qui y est soumise et non par ceux qui les décrètent ou les appliquent.

Il suit de là que cette immense portion de la nation qui est gouvernée a le droit de surveiller la petite portion à qui le gouvernement est confié ; qu'elle a le droit de décider en quel sens, dans quelles limites, à quel prix elle veut être administrée ; d'arrêter le Pouvoir quand il usurpe des attributions qui ne sont pas de sa compétence, et cela soit directement en rejetant les lois qui organisent ces attributions, soit indirectement en refusant tout salaire aux agents par qui ces attributions malfaisantes sont exercées.

La nation en masse ne pouvant exercer ces droits, elle le fait par représentants ; elle choisit dans son sein des députés auxquels elle confie cette mission de contrôle et de surveillance.

Ne tombe-t-il pas sous le sens que ce contrôle risque de devenir complétement inefficace, si les électeurs nomment pour leurs députés les hommes mêmes qui administrent, qui gèrent, qui gouvernent, c'est-à-dire si le pouvoir et le contrôle sont livrés aux mêmes mains ?

Nos charges de toute nature dépassent 1 500 millions, et nous sommes 34 millions ; nous payons donc en moyenne chacun 45, ou par famille de cinq personnes 225 fr. Cela est certes exhorbitant. Comment en sommes-nous venus là, en temps de paix, et sous un régime, où nous sommes censés tenir les cordons de la bourse. Eh mon Dieu ! la raison en est simple ; c'est que si nous, contribuables, sommes censés tenir les cordons de la bourse, nous ne les tenons pas réellement ; nous les avons un moment entre nos doigts pour les dénouer bien bénignement, et, cela fait, nous les remettons aux mains de ceux qui y puisent. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que nous nous étonnons ensuite de la sentir s'alléger de jour en jour. Ne ressemblons-nous pas à cette cuisinière qui, en sortant, disait au chat : Gardez bien les ortolans, et, si le chien vient, montrez-lui les griffes.

Ce que je dis de l'argent on peut le dire de la liberté ! à vrai dire, et quoique cela paraisse un peu prosaïque, argent, liberté, cela ne fait qu'un. — Développement de cette pensée.....

Je me suppose roi ; je suppose qu'amené par les événements à octroyer une constitution à mon peuple, je désire cependant retenir autant d'influence et de pouvoir que possible, comment m'y prendrais-je ?

Je commencerais par dire : « On n'accordera aux députés aucune indemnité. » Et pour faire passer cet article, je ne manquerais pas de faire du sentimentalisme, de vanter la beauté morale de l'abnégation, du dévouement, du sacrifice. — Mais en réalité, je comprendrais parfaitement que les électeurs ne pourraient envoyer à la chambre que deux classes d'hommes : ceux qui possèdent une grande existence, comme dit M. Guizot, et ceux-là sont toujours disposés à se rallier à cour ; — et puis une foule de prétendants à la fortune, incapables de résister aux entraînements de la vie parisienne, aux éblouissements de la richesse, placés entre leur ruine infaillible et celle de leur famille et un essor assuré vers les hautes régions de la fortune et de la prépondérance. Je saurais bien que quelques natures privilégiées sortiraient triomphantes de l'épreuve, mais enfin, une telle disposition me permettrait d'espérer au moins une grande influence sur la formation des majorités.

Mais comment séduire ces députés ? Faudra-t-il leur offrir de l'argent ? Mais d'abord, il faut le reconnaître à l'honneur de notre pays, la corruption sous cette forme est impraticable au moins sur une échelle un peu vaste ; d'ailleurs, ma liste civile n'y suffirait pas ; il est bien plus habile et plus divertissant de faire payer la corruption par ceux-là mêmes qui en souffrent, et de prendre dans la poche du public de quoi solder l'apostasie de ses défenseurs. Il suffira donc qu'une constitution porte ces deux dispositions :

Le roi nomme à toutes les places ;

Les députés peuvent arriver à toutes les places.

Il faudrait que je fusse bien malhabile ou la nature humaine bien perfectionnée si, avec ces deux bouts de charte, je n'étais pas maître du parlement.

Remarquez, en effet, combien le pas est glissant pour le député. Il ne s'agit pas ici d'une corruption abjecte, de votes formellement achetés et vendus. — Vous êtes habile, M. le député, vos discours déploient de grandes connaissances en diplomatie ; la France sera trop heureuse que vous la représentiez à Rome ou à Vienne. — Sire, je n'ai pas d'ambition ; j'aime par-dessus tout la retraite, le repos, l'indépendance. — Monsieur, on se doit à son pays. — Sire,

vous m'imposez le plus rude des sacrifices. — Tout le public vous en sera reconnaissant.

Un autre est simple juge de paix de son endroit et s'en contente.

— Vraiment, monsieur, votre position n'est guère en harmonie avec le mandat législatif. Le procureur du roi qui vous fait la cour aujourd'hui peut vous gronder demain. — Sire, je tiens à ma modeste place ; elle faisait toute l'ambition du grand Napoléon. — Il faut pourtant la quitter : vous devez être conseiller de cour royale. — Sire, mes intérêts en souffriront ; puis les déplacements, les dépenses… — Il faut savoir faire des sacrifices, etc.

On a beau vouloir faire du sentimentalisme ; il faut n'avoir aucune connaissance du cœur humain, ne s'être jamais étudié sincèrement, n'avoir jamais suivi le conseil de l'oracle : Nosce te ipsum, et ignorer la subtilité des passions pour s'imaginer que les députés, qui sont appelés à faire une certaine figure dans le monde, sur qui l'on a les yeux ouverts, dont on exige une libéralité exceptionnelle, repousseront constamment les moyens de se donner de l'aisance, de la fortune, de l'influence, d'élever et de placer leurs fils, et cela par une voie qu'on a soin de leur présenter comme honorable, méritoire. Est-il besoin de reproduire ici la secrète argumentation qui, dans le fond du cœur, déterminera leur chute ?

On dit : il faut bien avoir confiance en ceux qui gouvernent. — L'objection est puérile. Si la défiance n'est pas admissible à quoi bon le gouvernement représentatif ? Des publicistes d'un grand talent, et entre autres M. de Lamartine, ont repoussé la réforme parlementaire et la loi des incompatibilités, sous le prétexte que la France est la patrie de l'honneur, de la générosité, du désintéressement ; qu'on ne peut pas supposer qu'un député, en tant que tel, élargisse le pouvoir dont il est investi en tant que fonctionnaire, ou en grossisse les émoluments ; que ce là serait une nouvelle loi des suspects, etc.

Eh mon Dieu ! y a-t-il dans nos sept codes une seule loi qui ne soit une loi de méfiance ? Qu'est-ce que la Charte, si ce n'est tout un système de barrières et d'obstacles aux empiétements possibles du roi, de la pairie, des ministres ? La loi de l'inamovibilité a-t-elle été faite pour la commodité des juges ou en vue des conséquences funestes que pourrait avoir leur position dépendante ?

Je ne puis souffrir, je l'avoue, qu'au lieu d'examiner scrupuleusement une mesure, on la repousse avec de grands mots, des phrases sonores, qui sont du reste en contradiction flagrante avec toute la série des actes qui constituent notre vie privée. Je voudrais bien savoir ce que M. de Lamartine dirait à son régisseur, si celui-ci iui tenait ce langage : « Je vous apporte les comptes de ma gestion, mais la mauvaise foi ne se présume pas. En conséquence, j'espère que vous me laisserez le soin de les vérifier moi-même et de les faire vérifier par mon fils. »

Il faut véritablement fermer volontairement les yeux à la lumière, ne pas consentir à voir le cœur humain et les mobiles de nos actions, tels qu'ils sont, pour dire que l'honneur, la délicatesse, la vertu devant toujours se présumer, il est indifférent de remettre le contrôle du pouvoir au pouvoir lui-même. Il serait bien plus simple de supprimer le contrôle. Si vous êtes si confiants, poussez donc la confiance jusqu'au bout. Ce serait encore un bon calcul ; car, je le dis en toute sincérité, nous serons certainement moins trompés par des hommes qui auront la pleine responsabilité de leurs actes que s'ils peuvent nous dire : « Vous aviez le droit de m'arrêter et vous m'avez laissé aller ; je ne suis pas le vrai coupable. »...

Maintenant, je le demande, une fois que la majorité sera acquise au pouvoir, non point par le concours libre, par l'assentiment raisonné des députés, mais parce que ceux-ci seront successivement enrôlés dans les rangs des gouvernants, pourra-t-on dire que nous sommes encore dans les conditions sincères du gouvernement représentatif ?

Voilà une loi. Elle froisse les intérêts et les idées de ceux qu'elle est destinée à régir. — Ils sont appelés à déclarer par l'organe de leurs représentants s'ils l'admettent ou la repoussent. — Évidemment, ils la rejetteront si ces représentants représentent en effet ceux que la loi est destinée à régir. — Mais s'ils représentent ceux qui la proposent, la soutiennent et sont appelés à l'exécuter, elle sera admise sans difficulté. Est-ce là le gouvernement représentatif ?...

Texte 5

71. — LETTRE À M. ***, EN RÉPONSE À LA SIENNE DU 12 JANVIER.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 12 de ce mois, dans le but, selon vos expressions, de solliciter mon suffrage et celui de mes amis.

Je ne puis rien vous dire, monsieur, sur les intentions de mes amis ; je ne leur cache pas mon vote, mais je ne cherche pas à influencer le leur.

Quant au mien, il ne m'appartient pas au point de l'engager. L'intérêt public le détermine, et, jusqu'à l'instant où il tombe dans l'urne, je n'ai d'engagement qu'envers le public et ma conscience.

La notoriété publique attribue au général Durrieux, votre concurrent, des opinions favorables au ministère actuel, et, par conséquent défavorables, selon moi, aux intérêts de la France et spécialement de la France méridionale. Aucun acte de sa part n'est venu m'autoriser à regarder comme mal fondée l'opinion publique à cet égard ; bien, au contraire, sa position personnelle me le fait regarder comme un très mauvais représentant de nos intérêts, soit généraux, soit vinicoles. C'est vous dire que je ne lui donnerai pas mon suffrage.

Mais, par la même raison, je ne puis la donner à un candidat qui, il y a à peine un an, appelait de tous ses vœux la candidature du général Durrieux, et encore moins si ce même homme affiche maintenant des opinions différentes ; car, ou il n'était pas sincère alors, ou il ne l'est pas aujourd'hui.

Vous me dites, monsieur, que les voix du Gouvernement vous échapperont. Vous les avez sans doute laissé échapper ; vous les sollicitiez l'année dernière avec tant d'instance, que vous ne répugniez pas à faire agir sur les fonctionnaires ces deux grands ressorts, la crainte des destitutions et l'espérance de l'avancement. J'ai sous les yeux une lettre dans laquelle vous sollicitiez le suffrage d'un fonctionnaire, sous les auspices de son chef (ce qui équivaut à une menace) et où vous lui parliez de votre influence à Paris (ce qui équivaut à une promesse). Aujourd'hui, c'est aux hommes indépendants que vos promesses s'adressent ; ou celles d'aujourd'hui, ou celles d'alors ne sont pas sincères.

Et puis, que nous promettez-vous ? Des faveurs. Les faveurs ne s'accordent pas au public, mais aux dépens du public, sans quoi ce ne serait pas des faveurs.

Ensuite, pour obliger des favoris, il faut au moins le désirer, et vous dites que vous ne désirerez rien des ministres.

Enfin, monsieur, depuis quelques jours que les électeurs se communiquent réciproquement les lettres dont vous les favorisez, on en voit d'adressées aux ministériels et aux patriotes, aux nobles et aux roturiers, aux carlistes, aux philippistes, etc. Dans toutes, vous sollicitez l'obligeance des électeurs, vous demandez des votes comme on demande des services ; il est permis d'en conclure, qu'en vous nommant, on rendrait service au candidat plutôt qu'au public.

Texte 6

72.

3 Juillet 1846.

Comme vous, je regrette de ne m'être pas trouvé chez moi quand vous m'avez fait l'honneur de venir me voir, et je le regrette encore plus, depuis que j'ai reçu votre bienveillante lettre du 30 juin. Je ne m'arrêterai pas à vous remercier de tout ce qu'elle contient d'obligeant ; je crains bien qu'on ne vous ait fort exagéré les efforts que j'ai pu consacrer quelquefois à ce qui m'a paru le bien du pays. Je me bornerai à répondre à ce que vous me dites, touchant les prochaines élections, et je le ferai avec toute la franchise que je dois au ton de sincérité qui respire dans toute votre lettre.

Je suis décidé à émettre ma déclaration de principes ; dès que la chambre sera dissoute, et abandonner le reste aux électeurs que cela regarde. C'est vous dire que, ne sollicitant pas leurs suffrages pour moi-même, je ne puis les engager dans la combinaison dont vous m'entretenez. Quant à ma conduite personnelle, j'espère que vous en trouverez la raison dans la brochure que je vous envoie par ce courrier. Permettez-moi d'ajouter ici quelques explications : Une alliance entre votre opinion et la mienne est une chose grave, que je ne puis admettre ou rejeter, sans vous exposer, un peu longuement peut-être, les motifs qui me déterminent.

Vous êtes légitimiste, monsieur, vous le dites franchement dans votre profession de foi, et, par conséquent, je suis plus loin de vous que des vrais conservateurs.

Ainsi, si nous avions aux prochaines élections un candidat conservateur, par opinion, mais indépendant par position, tels que MM. Basquiat, Poydenot, etc., etc., je ne pourrais pas songer un moment, en cas d'échec de mon parti, à me rallier au vôtre. La perspective de déterminer une crise ministérielle ne me déciderait pas ; et j'aimerais mieux voir triompher l'opinion, dont je ne diffère que par des nuances, que celle dont je suis séparé par les principes.

Je dois vous avouer, d'ailleurs, que ces coalitions des partis extrêmes me paraissent des duperies artificieusement arrangées par des ambitieux et à leur profit. Je me place exclusivement au point de vue du contribuable, de l'administré, du public, et je me demande ce qu'il peut gagner à des combinaisons qui n'ont pour but que de faire passer le pouvoir d'une main dans une autre. En admettant le succès d'une alliance entre les deux opinions, à quoi cela peut-il mener ? Évidemment, elles ne s'entendent un moment qu'en laissant sommeiller les points par lesquels elles diffèrent, et s'abandonnant au seul désir qui leur soit commun : Renverser le cabinet. — Mais après ? — Lorsque M. Thiers, ou tout autre, sera aux affaires, que fera-t-il avec une minorité de gauche, qui n'aura été majorité un instant que par l'appoint des légitimistes ; appoint qui lui sera désormais refusé ? Je vois d'ici une coalition nouvelle se former entre la droite et M. Guizot. Au bout de tout cela, j'aperçois bien confusion, crises ministérielles, embarras administratifs, ambitions satisfaites, mais je ne vois rien pour le public.

Ainsi, monsieur, je n'hésite pas à vous dire : je ne pourrais, dans aucun cas, aller à vous, si c'était réellement l'opinion conservatrice qui se présentât aux prochaines élections.

Mais il n'en est pas ainsi, je vois dans un secrétaire des commandements, le représentant, non d'une opinion politique, mais d'une pensée individuelle, et de cette pensée même à laquelle le droit électoral doit servir de barrière. Une telle candidature nous jette hors du régime représentatif, elle en est plus que la déviation, elle en est la dérision ; et il semble qu'en la proposant, le pouvoir ait résolu d'expérimenter jusqu'où peut aller la simplicité du corps électoral. Sans avoir d'objection personnelle contre M. Larnac, j'en ai une si grave contre sa position, que je ne le nommerai pas, quoi qu'il arrive ; et, de plus, si besoin est, je nommerai son adversaire, fût-ce un légitimiste. — Quelle que puisse être la pensée secrète des partisans de la branche ainée, je la redoute moins que les desseins du pouvoir actuel, manifestés par l'appui qu'il prête à une

telle candidature. Je hais les révolutions ; mais elles prennent des formes diverses, et je considère, comme une révolution de la pire espèce, ce systématique envahissement de la représentation nationale par les agents du pouvoir, et, qui pis est, du pouvoir irresponsable. Si donc je me trouve dans la cruelle alternative d'opter entre un secrétaire des commandements et un légitimiste, mon parti est pris, je nommerai le légitimiste. Si l'arrière-pensée qu'on prête à ce parti, a quelque réalité, je la déplore ; mais je ne la redoute pas, convaincu que le principe de la souveraineté nationale a assez de vie, en France, pour triompher encore une fois de ses adversaires. Mais, avec une Chambre peuplée de créatures du pouvoir, le pays, sa fortune et sa liberté, sont sans défense ; et c'est là qu'est le germe d'une révolution plus dangereuse que celle que votre parti peut méditer.

En résumé, monsieur, comme candidat, je me bornerai à publier une profession de foi, et à assister aux réunions publiques, si j'y suis appelé ; comme électeur, je voterai d'abord pour un homme de la gauche, à défaut, pour un conservateur indépendant, et, à défaut encore, pour un légitimiste franc et loyal, tel que vous, plutôt que pour un secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours.

Veuillez, etc…

Texte 7

73. — PROJET DE PRÉFACE POUR LES HARMONIES.

C'en est donc fait : tu as quitté notre village. Tu as abandonné les champs que tu aimais, ce toit paternel où tu jouissais d'une si complète indépendance, tes vieux livres tout étonnés de dormir négligemment sur leurs poudreux rayons, ce jardin où dans nos longues promenades nous causions à perte de vue de omni re scibili et quibusdam aliis, ce coin de terre dernier asile de tant d'êtres que nous chérissions, où nous allions chercher des larmes si douces et de si chères espérances. Te souvient-il comme la racine de la foi reverdissait dans nos âmes à l'aspect de ces tombes chéries ? Avec quelle abondances les idées affluaient dans notre esprit sous l'inspiration de ces cyprès ? À peine pouvions-nous leur donner passage tant elles se pressaient sur nos lèvres.

Mais rien n'a pu te retenir. Ni ces bons justiciables de la campagne accoutumés à chercher des décisions dans tes honnêtes instincts plus que dans la loi ; ni notre cercle si fertile en bons mots que deux langues n'y suffisaient pas, et où la douce familiarité, la longue intimité remplaçaient bien les belles manières ; ni ta basse qui semblait renouveler sans cesse la source de tes idées ; ni mon amitié ; ni cet empire absolu sur tes actions, tes heures, tes études, le plus précieux des biens peut-être. Tu as quitté le village et te voilà à Paris, dans ce tourbillon où comme dit Hugo :

.

Frédéric, nous sommes accoutumés à nous parler à cœur ouvert ; eh bien ! je dois te le dire, ta résolution m'étonne, je dis plus, je ne saurais l'approuver. Tu t'es laissé séduire par l'amour de la renommée, je ne veux pas dire de la gloire, et tu sais bien pourquoi. Combien de fois n'avons-nous pas dit que désormais la gloire ne serait plus le prix que d'intelligences d'une immense supériorité ! Il ne suffit plus d'écrire avec pureté, avec grâce, avec chaleur ; dix mille personnes en France écrivent ainsi. Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit ; l'esprit court les rues. Ne te souvient-il pas qu'en lisant les moindres feuilletons, souvent si dépourvus de bon sens et de logique, mais presque toujours si étincelants de verve, si riches d'imagination, nous nous disions : bien écrire va devenir une faculté commune à l'espèce, comme bien marcher et bien s'asseoir. Comment songer à la gloire avec le spectacle que tu as sous les yeux ? Qui pense aujourd'hui à Benjamin Constant, à Manuel ? Que sont devenues ces renommées qui semblaient ne devoir jamais périr ?

As-tu fait leurs études ? Possèdes-tu leurs vastes facultés ? As-tu passé comme eux toute ta vie au milieu de la société la plus spirituelle ? As-tu les mêmes occasions de te faire connaître, la même tribune ; es-tu entouré au besoin de la même camaraderie ? Tu me diras peut-être que si tu ne parviens à briller par tes écrits tu te distingueras par tes actions. — Eh bien ! vois où en est la renommée de Lafayette. Feras-tu comme lui retentir ton nom dans les deux mondes et pendant trois quarts de siècle ? Traverseras-tu des temps aussi fertiles en événements ? Seras-tu la figure la plus saillante dans trois grandes révolutions ? Te sera-t-il donné de faire et défaire des rois ? Te verra-t-on martyr à Olmultz et demi-Dieu à l'Hôtel de ville ? Seras-tu commandant-général de toutes les Gardes nationales du royaume ? Et quand ces hautes destinées te seraient réservées, vois où elles aboutissent : à jeter au milieu des na-

tions un nom sans tache, que dans leur indifférence elles ne daignent pas ramasser ; à les accabler de nobles exemples et de grands services qu'elles s'empressent d'oublier.

Mais non, je ne puis croire que l'orgueil t'ait monté à la tête à ce point de te faire sacrifier le bonheur réel à une renommée qui, tu le sais bien, n'est pas faite pour toi, et qui, en tout cas, ne serait que bien éphémère. Ce n'est pas toi qui aspireras jamais à devenir :

Tu démentirais tout ton passé. Si ce genre de vanité t'avait séduit, tu aurais commencé par rechercher la députation. Je t'ai vu plusieurs fois candidat, et toujours dédaignant ce qu'il faut faire pour réussir. Tu disais sans cesse : Voici le temps où l'on s'occupe un peu des affaires publiques, où on lit et parle de ce qu'on a lu. J'en profiterai pour distribuer sous le manteau de la candidature quelques vérités utiles, — et au delà tu ne faisais aucune démarche sérieuse.

Ce n'est donc pas l'éperon de l'amour-propre qui a dirigé ta course vers Paris. Mais alors à quelle inspiration as-tu cédé ? Est-ce au désir de contribuer en quelque chose au bien de l'humanité ? Sous ce rapport encore j'ai bien des observations à te faire.

Comme toi j'aime toutes les libertés et, parmi elles, la plus universellement utile à tous les hommes, celle dont on jouit à chaque instant du jour et dans toutes les circonstances de la vie, — la liberté du travail et de l'échange. Je sais que l'appropriation est le pivot de la société et même de la vie humaine. Je sais que l'échange est impliqué dans la propriété ; que restreindre l'un, c'est ébranler les fondements de l'autre. Je t'approuve de te dévouer à la défense de cette liberté, dont le triomphe doit amener le règne de la justice internationale et, par suite, l'extinction des haines, des préventions de peuple à peuple et des guerres qui en sont la suite.

Mais, en vérité, te présentes-tu dans la lice avec des armes qui conviennent et à la renommée, si tant est que tu y songes, et au succès même de ta cause ? De quoi es-tu occupé, exclusivement occupé ? D'une démonstration, d'un calcul, de la solution d'un problème unique, savoir : La restriction ajoute-t-elle à la colonne des profits ou à la colonne des pertes dans le livre de comptes d'une nation ? Voilà sur quel sujet tu épuises toute ton intelligence ! voilà les bornes où tu as circonscrit cette grande question ! Pamphlets, livres, brochures, articles de journaux, discours, tout est consacré à dégager cette inconnue : La

nation, par le fait de la liberté, aura-t-elle cent mille francs de plus ou cent mille francs de moins ? Il semble que tu t'attaches à mettre sous le boisseau toute clarté qui ne jette sur ce théorème qu'un jour indirect. Il semble que tu t'appliques à refouler dans ton cœur toutes ces flammes sacrées que l'amour de l'humanité y avait allumées.

Ne crains-tu pas que ton esprit se sèche et se rétrécisse à cette œuvre analytique, à cette éternelle contention toujours concentrée sur un calcul algébrique ?

Rappelle-toi ce que nous avons dit bien souvent : à moins qu'on n'ait la prétention de faire faire un progrès à une branche isolée des connaissances humaines, ou plutôt, à moins qu'on n'ait reçu de la nature un crâne qui ne se distingue que par une protubérance dominatrice ; il vaut mieux, surtout quand on n'est comme nous qu'amateurs philosophes, laisser errer sa pensée dans tout le domaine de l'intelligence, que de l'asservir à la solution d'un problème. Il vaut mieux chercher le rapport des sciences entre elles et l'harmonie des lois sociales, que de s'épuiser à éclairer un point douteux, au risque de perdre jusqu'au sentiment de ce qu'il y a de grandeur et de majesté dans l'ensemble.

C'est pour cela que nos lectures étaient si capricieuses, et que nous mettions tant de soin à secouer le joug des jugements de convention. Tantôt nous lisions Platon, non pour admirer sur la foi des siècles, mais pour nous assurer de l'extrême infériorité de la société antique ; et nous disions : Puisque c'est là la hauteur où s'est élevé le plus beau génie de l'ancien monde, rassurons-nous, l'homme est perfectible et la foi dans ses destinées n'est pas trompeuse. Tantôt nous nous faisions suivre dans nos longues promenades de Bacon, de Lamartine, de Bossuet, de Fox, de Lamennais, et même de Fourrier. L'économie politique n'était qu'une pierre de l'édifice social que nous cherchions à construire dans notre esprit, et nous disions : « Il est utile, il est heureux que des génies patients et infatigables se soient attachés comme Say à observer, classer, et exposer dans un ordre méthodique tous les faits qui composent cette belle science. Désormais, l'intelligence peut poser le pied sur cette base inébranlable pour s'élever à de nouveaux horizons. » Aussi combien nous admirions les travaux de Dunoyer et de Comte qui, sans jamais dévier de la ligne rigoureusement scientifique tracée par M. Say, transportent avec tant de bonheur ces vérités acquises dans le domaine de la morale et de la législation. Je ne te le dissimulerai pas ; quelquefois, en t'écoutant, il me semblait que tu pouvais à ton

tour prendre ce même flambeau, des mains de tes devanciers, et en projeter la lumière dans quelques recoins obscurs des sciences sociales, et dans ceux surtout que de folles doctrines ont récemment plongé dans l'obscurité.

Au lieu de cela, te voilà tout occupé d'éclaircir un seul des problèmes économiques que Smith et Say ont déjà démontré cent fois mieux que tu ne pourras le faire. Te voilà analysant, définissant, calculant, distinguant. Te voilà, le scalpel à la main, cherchant ce qu'il y a au juste au fond de ces mots prix, valeur, utilité, cherté, bon marché, importations, exportations.

Mais, enfin, si ce n'est pour toi, si tu ne crains pas de t'hébéter à l'œuvre, crois-tu avoir choisi, dans l'intérêt de la cause, le meilleur plan qu'il y ait à suivre ? Les peuples ne sont pas gouvernés par des X, mais par des instincts généreux, par des sentiments, par des sympathies. Il fallait leur présenter la chute successive de ces barrières qui parquent les hommes en communes ennemies, en provinces jalouses, en nations guerroyantes. Il fallait leur montrer la fusion des races, des intérêts, des langues, des idées, la vérité triomphant de l'erreur dans le choc des intelligences, les institutions progressives remplaçant le régime du despotisme absolu et des castes héréditaires, les guerres extirpées, les armées dissoutes, la puissance morale remplaçant la force physique, et le genre humain se préparant par l'unité aux destinées qui lui sont réservées. Voilà ce qui eût passionné les masses, et non point tes sèches démonstrations.

Et puis, pourquoi te limiter ? pourquoi emprisonner ta pensée ? Il me semble que tu l'as mise au régime cellulaire avec l'uniforme croûte de pain sec pour tout aliment, car te voilà rongeant soir et matin une question d'argent. J'aime autant que toi la liberté commerciale. Mais tous les progrès humains sont-ils renfermés dans cette liberté ? Autrefois, ton cœur battait pour l'affranchissement de la pensée et de la parole, encore enchaînées par les entraves universitaires et les lois contre l'association. Tu t'enflammais pour la réforme parlementaire et la séparation radicale de la souveraineté qui délègue et contrôle, de la puissance exécutive dans toutes ces branches. Toutes les libertés se tiennent. Toutes les idées forment un tout systématique et harmonieux ; il n'en est pas une dont la démonstration n'eût servi à démontrer les autres. Mais tu fais comme un mécanicien qui s'évertue à expliquer, sans en rien omettre, tout ce qu'il y a de minutieux détails dans une pièce isolée de la ma-

chine. On est tenté de lui crier : Montrez-moi les autres pièces ; faites-les mouvoir ensemble ; elles s'expliquent les unes par les autres…

Texte 8

74. — ANGLOMANIE, ANGLOPHOBIE.

Ces deux sentiments sont en présence, et il n'est guères possible, chez nous, de juger l'Angleterre avec impartialité, sans être accusé par les anglomanes d'être anglophobe et par les anglophobes d'être anglomane. Il semble que l'opinion publique exagérant, en France, une ancienne loi de Sparte, nous frappe de mort morale si nous ne nous jetons pas dans une de ces deux extrémités.

Pourtant ces deux sentiments subsistent, ils ont déjà une date ancienne. Donc ils ont leur raison d'être ; car dans le monde des sympathies et des antipathies, comme dans le monde matériel, il n'est pas d'effet sans cause.

Il est facile de se rendre compte de la coexistence de ces deux sentiments. La grande lutte entre la démocratie et l'aristocratie, entre le droit commun et le privilége, se poursuit, sourde ou déclarée, avec plus ou moins d'ardeur, avec plus ou moins de chance, sur tous les points du globe. Mais nulle part, pas même en France, elle n'a autant de retentissement qu'en Angleterre.

Je dis pas même en France. Chez nous, en effet, le privilége, comme principe social, était éteint avant notre révolution. En tous cas, il reçut le coup de grâce dans la nuit du 4 août. Le partage égal de la propriété sape incessamment l'existence de toute classe oisive. L'oisiveté est un accident, le lot éphémère de quelques individus ; et quoi que l'on puisse penser de notre organisation politique, toujours est-il que la démocratie fait le fonds de notre ordre social. Sans doute le cœur humain ne change pas ; ceux qui arrivent à la puissance législative cherchent bien à se créer une petite féodalité administrative, électorale ou industrielle ; mais rien de tout cela n'a de racine. D'une session à l'autre, le souffle du moindre amendement peut renverser le fragile édifice, supprimer toute une curée de places, effacer la protection, ou charger les circonscriptions électorales.

Si nous jetons les yeux sur d'autres grandes nations, comme l'Autriche et la Russie, nous voyons une situation bien différente. Là, le Privilège, appuyé sur la force brutale, règne en maître absolu. C'est à peine si nous pouvons distinguer le sourd bruissement de la démocratie faisant son œuvre souterraine, comme un germe s'enfle et se développe loin de tout regard humain.

En Angleterre, au contraire, les deux puissances sont pleines de force et de vigueur. Je ne dirai rien de la monarchie, espèce d'idole à laquelle les deux armées sont convenues d'imposer une sorte de neutralité. Mais considérons un peu les éléments de force et la trempe des armes avec lesquelles l'aristocratie et la démocratie se livrent combat.

L'aristocratie a pour elle la puissance législative. Elle seule peut entrer à la Chambre des lords, et elle s'est emparée de la Chambre des communes, sans qu'on puisse dire quand et comment elle pourra en être délogée.

Elle a pour elle l'Église établie, dont tous les postes sont envahis par les cadets de famille, institution purement anglaise ou anglicane, comme son nom le dit, et purement politique, dont le monarque est le chef.

Elle a pour elle la propriété héréditaire du sol et les substitutions, garantie contre le morcellement des terres. Par là elle est assurée que sa puissance, concentrée en un petit nombre de mains, ne sera point disséminée et ne perdra pas ce qui la caractérise.

Par la puissance législative, elle a la disposition des taxes ; et ses efforts tendent naturellement à en rejeter le fardeau sur la démocratie, tout en s'en réservant le profit.

Aussi la voit-on commander l'armée et la marine, c'est-à-dire être encore maîtresse de la force brutale ; et la manière dont se recrutent ces corps garantit qu'ils ne passeront pas du côté de la cause populaire. On peut remarquer de plus qu'il y a dans la discipline militaire quelque chose à la fois d'énergique et de dégradant, qui aspire à effacer, dans l'âme de l'armée, toute participation aux sentiments communs de l'humanité.

Avec les trésors et les forces du pays, l'aristocratie anglaise a pu procéder successivement à la conquête de tous les points du globe qu'elle a jugés utiles à sa sécurité et à sa politique. Dans cette œuvre, elle a été merveilleusement se-

condée par le préjugé populaire, l'orgueil national et le sophisme économique, qui rattachent tant de folles espérances au système colonial.

Enfin toute la diplomatie britannique est concentrée aux mains de l'aristocratie ; et comme il y a toujours un lien sympathique entre tous les priviléges et toutes les aristocraties de la terre, comme elles sont fondées sur le même principe, que ce qui menace l'une menace l'autre, il en résulte que tous les éléments de la vaste puissance que je viens de décrire sont en opposition perpétuelle avec le développement de la démocratie, non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier.

Ainsi s'expliquent la guerre contre l'indépendance des États-Unis et la guerre plus acharnée encore contre la Révolution française ; guerre poursuivie non seulement avec le fer, mais encore et surtout avec l'or, soit qu'il servît à soudoyer des coalitions, soit qu'il fût répandu pour entraîner notre démocratie à l'exagération, au désordre, à la guerre civile.

Il n'est pas nécessaire d'entrer en plus de détails, d'indiquer l'intérêt qu'a pu avoir l'aristocratie anglaise à étouffer partout, en même temps que le principe démocratique, tout élément de force, de puissance et de richesse ; il n'est pas nécessaire d'exposer historiquement l'action qu'elle a exercée dans ce sens sur les peuples, — action qui a reçu la dénomination de système de bascule, — pour montrer que l'anglophobie n'est pas un sentiment tout à fait aveugle, et qu'il a, comme je le disais en commençant, sa raison d'être.

Quant à l'anglomanie, si on l'explique par un sentiment puéril, par l'espèce de fascination qu'exerce toujours sur les esprits légers le spectacle de la richesse, de la puissance, de l'énergie, de la persévérance et du succès, ce n'est pas de celle-là que je m'occupe. Je veux parler des causes sérieuses de sympathie que l'Angleterre peut, à bon droit, exciter dans d'autres pays.

Je viens d'énumérer les forces de l'oligarchie anglaise : propriété du sol, chambre des lords, chambre des communes, taxes, église, armée, marine, colonies, diplomatie.

Les forces de la démocratie n'ont rien d'aussi déterminé.

Celle-ci a pour elle la parole, la presse, l'association, le travail, l'économie, la richesse croissante, l'opinion, le bon droit et la vérité.

Il me semble que le progrès de la démocratie est sensible. Voyez quelles larges brèches elle a faites dans le camp opposé.

L'oligarchie anglaise, ai-je dit, avait la possession du sol. Elle l'a encore ; mais ce qu'elle n'a plus, c'est un privilége enté sur ce privilége, la loi céréale.

Elle avait la Chambre des communes. Elle l'a encore ; mais la démocratie est entrée au Parlement par la brèche du Reform-Bill, brèche qui s'élargira sans cesse.

Elle avait l'Église établie. Elle l'a encore ; mais dépouillée de son ascendant exclusif par la multiplication et la popularité des Églises dissidentes et le bill de l'émancipation catholique.

Elle avait les taxes. Elle en dispose encore ; mais, depuis 1815, tous les ministres, whigs ou torys, se sont vus forcés de marcher de réforme en réforme, et, à la première difficulté financière, l'incom-tax provisoire sera converti en impôt foncier permanent.

Elle avait l'armée. Elle l'a encore, mais chacun sait avec quel soin jaloux le peuple anglais veut qu'on lui épargne la vue des habits rouges.

Elle avait les colonies, c'était sa plus grande puissance morale ; car c'est par les promesses illusoires du régime colonial qu'elle s'attachait un peuple enorgueilli et égaré. — Et le peuple brise ce lien, en reconnaissant la chimère du système colonial.

Enfin, je dois mentionner ici une autre conquête populaire, et la plus grande sans doute. Par cela même que les armes du peuple sont l'opinion, le bon droit et la vérité, par cela encore qu'il possède dans toute sa plénitude le droit de défendre sa cause par la presse, la parole et l'association, le peuple ne pouvait manquer d'attirer, et il a en effet attiré sous son drapeau les hommes les plus intelligents et les plus honnêtes de l'aristocratie. Car il ne faut pas croire que l'aristocratie anglaise forme un ensemble compacte et déterminé. Nous la voyons, au contraire, se partager dans toutes les grandes circonstances ; et, soit frayeur, habileté, ou philanthropie, ce sont d'illustres privilégiés qui viennent sacrifier aux exigences démocratiques une partie de leurs propres priviléges.

Si l'on veut appeler anglomanes ceux qui prennent intérêt aux péripéties de cette grande lutte et aux progrès de la cause populaire sur le sol britannique, je le déclare, je suis anglomane.

Il me semble qu'il n'y a qu'une vérité, qu'il n'y a qu'une justice, que l'égalité prend partout la même forme, que la liberté a partout les mêmes résultats, et qu'un lien fraternel et sympathique doit unir les faibles et les opprimés de tous les pays.

Je ne puis pas ne pas voir qu'il y a deux Angleterre ; puisqu'il y a, en Angleterre, deux sentiments, deux principes, deux causes éternellement en lutte.

Je ne puis pas oublier que si le principe aristocratique voulut, en 1776, courber sous son joug l'indépendance américaine, il trouva dans quelques démocrates anglais une résistance telle, qu'il lui fallut suspendre la liberté de la presse, l'habeas corpus, et fausser le jury.

Je ne puis pas oublier que si le principe aristocratique voulut, en 1791, étouffer notre glorieuse révolution, il lui fallut commencer par lancer chez lui sa soldatesque sur les hommes du peuple, qui s'opposaient à la perpétration de ce crime contre l'humanité.

J'appelle anglomane celui qui admire indistinctement les faits et gestes des deux partis. J'appelle anglophobe celui qui les enveloppe tous deux dans une réprobation aveugle et insensée.

Au risque d'attirer sur ce pauvre petit volume la lourde massue de l'impopularité, oui, je l'avoue, ce grand, cet éternel, ce gigantesque effort de la démocratie pour se dégager des liens de l'oppression et rentrer dans la plénitude de ses droits, offre à mes yeux, en Angleterre, des circonstances particulièrement intéressantes, qui ne se présentent pas dans les autres pays, au moins au même degré.

En France, l'aristocratie est tombée en 89, avant que la démocratie fût préparée à se gouverner elle-même. Celle-ci n'avait pu développer et perfectionner dans tous les sens ces qualités, ces puissances, ces vertus politiques, qui seules pouvaient conserver le pouvoir dans ses mains et lui en faire faire un prudent et utile usage. Il en est résulté que chaque parti, chaque homme même, a cru pouvoir hériter de l'aristocratie ; et la lutte s'est établie entre le peuple et M. Decaze, le peuple et M. de Villèle, le peuple et M. de Polignac, le

peuple et M. Guizot. Dans cette lutte, aux proportions mesquines, nous faisons notre éducation constitutionnelle, et le jour où nous serons assez avancés, rien ne nous empêchera de prendre possession de la direction de nos affaires ; car la chute de notre grand antagoniste, l'aristocratie, a précédé notre éducation politique.

Le peuple anglais, au contraire, grandit, se perfectionne, et s'éclaire par la lutte elle-même. Des circonstances historiques, inutiles à rappeler ici, ont paralysé dans ses mains l'emploi de la force physique. Il a dû recourir à la puissance seule de l'opinion ; et la première condition pour que l'opinion fût une puissance, c'était que le peuple lui-même s'éclairât sur chaque question particulière jusqu'à l'unanimité. L'opinion n'aura pas à se faire après la lutte, elle s'est faite et se fait pendant, pour et par la lutte même. C'est toujours dans le parlement que se gagne la victoire, et l'aristocratie est forcée de la sanctionner. Nos philosophes et nos poëtes ont brillé avant notre révolution qu'ils ont préparée ; mais, en Angleterre, c'est pendant la lutte que la philosophie et la poésie font leur œuvre. Du sein du parti populaire surgissent de grands écrivains, de puissants orateurs, de nobles poëtes, qui nous sont entièrement inconnus. Nous nous imaginons ici que Milton, Shakespeare, Young, Thompson, Byron forment toute la littérature anglaise. Nous ne nous apercevons pas que, parce que la lutte se poursuit toujours, la chaîne des grands poëtes n'est pas interrompue ; et le feu sacré anime les Burn, les Campbell, les Moore, les Akenside et mille autres, qui travaillent sans cesse à renforcer la démocratie en l'éclairant.

Il résulte encore de cet état de choses que l'aristocratie et la démocratie se retrouvent en présence à propos de toutes les questions. Rien n'est plus propre à les animer, à les grandir. Ce qui ailleurs n'est qu'un débat administratif ou financier est là une guerre sociale. À peine une question a surgi qu'on s'aperçoit, de part et d'autre, que les deux grands principes sont engagés. Dès lors, de part et d'autre, on fait des efforts immenses, on se coalise, on pétitionne, on propage par d'abondantes souscriptions d'innombrables écrits, bien moins pour la question elle-même qu'à cause du principe toujours présent, toujours vivant qui y est engagé. Cela s'est vu non seulement à l'occasion des lois céréales, mais de toute loi qui touche aux taxes, à l'Église, à l'armée, à l'ordre politique, à l'éducation, aux affaires extérieures, etc.

Il est aisé de comprendre que le peuple anglais a dû s'habituer ainsi à remonter, à propos de toute mesure, jusqu'aux principes primordiaux, et à poser la discussion sur cette large base. Aussi, en général, les deux partis sont extrêmes et exclusifs. On veut tout ou rien, parce qu'on sent, des deux côtés, que concéder quelque chose, si peu que ce soit, c'est concéder le principe. Sans doute, dans le vote, il y a quelquefois transaction. On est bien forcé d'accommoder les réformes au temps et aux circonstances ; mais dans les débats on ne transige pas, et la règle invariable de la démocratie est celle-ci : Prendre tout ce qu'on lui accorde et continuer à demander le reste. — Et même elle a eu l'occasion d'apprendre que le plus sûr pour elle est d'exiger tout, pendant cinquante ans s'il le faut, plutôt que de se contenter d'un peu, au bout de quelques sessions.

Aussi les anglophobes les plus prononcés ne peuvent pas se dissimuler que les réformes, en Angleterre, portent un cachet de radicalisme, et par là de grandeur, qui étonne et subjugue l'esprit.

L'abolition de l'esclavage a été emportée tout d'une pièce. À un jour marqué, à une minute déterminée, les fers sont tombés des bras des pauvres noirs dans toutes les possessions de la Grande-Bretagne. On raconte que, dans la nuit du 31 juillet 1838, les esclaves s'étaient rassemblés dans les églises de la Jamaïque. Leur pensée, leur cœur, leur vie tout entière semblaient attachés à l'aiguille de l'horloge. Vainement le prêtre s'efforçait de fixer leur attention sur les plus imposants sujets qui puissent captiver l'intelligence humaine. Vainement il leur parlait de la bonté de Dieu et de leurs futures destinées. Il n'y avait qu'une seule âme dans l'auditoire, et cette âme était dans une fiévreuse attente. Lorsque le marteau fit retentir le premier coup de minuit, un cri de joie, comme jamais oreille humaine n'en avait entendu, ébranla les voûtes du temple. La parole et le geste manquaient à ces pauvres créatures pour donner passage à l'exubérance de leur bonheur. Ils se précipitaient en pleurant dans les bras les uns des autres, jusqu'à ce que, ce paroxysme calmé, on les vit se jeter à genoux, élever vers le ciel leurs bras reconnaissants, puis confondre dans leurs bénédictions et la nation qui les délivrait, et les grands hommes, les Clarkson, les Wilberforce qui avaient embrassé leur cause, et la Providence qui avait fait descendre dans le cœur d'un grand peuple un rayon de justice et d'humanité.

S'il a fallu cinquante ans pour réaliser d'une manière absolue la liberté personnelle, on est arrivé plus vite, mais seulement à une transaction, à une trêve, sur les libertés politique et religieuse. Le reform-bill et le bill de l'émancipation catholique, d'abord soutenus comme principes, ont été livrés à l'expédient. Aussi l'Angleterre a encore deux grandes agitations à traverser : la charte du peuple et le renversement de l'Église établie comme religion officielle.

La campagne contre le régime protecteur est une de celles qui ont été conduites par les chefs sous la sauvegarde et l'autorité du principe. Le principe de la liberté des transactions est vrai ou faux, il devait triompher ou succomber tout entier. Transiger, c'eût été avouer que la propriété et la liberté ne sont pas des droits, mais, selon le temps et le lieu, des circonstances accessoires, utiles ou funestes. Accepter le débat sur ce terrain, c'eût été se priver volontairement de tout ce qui fait l'autorité et la force ; c'eût été renoncer à mettre de son côté le sentiment de justice qui vit dans tous les cœurs. — Le principe de la liberté commerciale a triomphé ; il a été appliqué aux objets nécessaires à la vie, et il le sera promptement à tout ce qui peut faire l'objet des transactions internationales.

Ce culte de l'absolu a été transporté dans des questions d'un ordre inférieur. Quand il s'est agi de la réforme postale, on s'est demandé si les communications individuelles de la pensée, les épanchements de l'amitié, de l'amour maternel, de la piété filiale, étaient une matière imposable. L'opinion a répondu par la négative ; et dès lors on a poursuivi la réforme radicale, absolue, sans s'inquiéter de quelque embarras ou de quelque déficit au Trésor. On a réduit le port de la lettre au taux de la plus petite monnaie anglaise, parce que cela suffisait pour payer à l'État le service rendu et lui rembourser ses frais. Et comme la poste laisse encore un profit, il ne faut pas douter qu'on réduisit encore le port des lettres, s'il y avait en Angleterre une monnaie au-dessous du penny.

J'avoue qu'il y a dans cette audace et cette vigueur quelque chose de grand, qui me fait suivre avec intérêt les débats du parlement anglais et plus encore les débats populaires qui ont lieu dans les associations et les meetings. C'est là que l'avenir s'élabore, c'est là que de longues discussions dégagent au préalable cette inconnue : un principe est-il engagé dans la question ? — Et si la réponse est affirmative, on peut ignorer le jour du triomphe, mais on peut être sûr que le triomphe est assuré.

Avant de revenir au sujet de ce chapitre, l'anglomanie et l'anglophobie, je dois prémunir le lecteur contre une fausse interprétation qui pourrait se glisser dans son esprit. Bien que la lutte entre l'aristocratie et la démocratie, toujours présente et palpitante au fond de chaque question, donne certainement de la chaleur et de la vie aux débats ; bien qu'en retardant et éloignant la solution, elle contribue à mûrir les idées et former les mœurs politiques du peuple ; il ne faut pas conclure de là que je considère comme un désavantage absolu pour mon pays de n'avoir pas le même obstacle à vaincre, et conséquemment de ne pas sentir le même aiguillon, de n'avoir pas les mêmes éléments de vie et d'ardeur.

Les principes ne sont pas moins engagés chez nous qu'en Angleterre. Seulement les débats devraient être, chez nous, beaucoup plus généraux, beaucoup plus humanitaires (puisque le mot est consacré), comme, chez nos voisins, ils doivent être plus nationaux. L'obstacle aristocratique, pour eux, est chez eux. Pour nous, il est dans le monde entier. Rien, certes, ne nous empêcherait de prendre les principes à une hauteur que l'Angleterre ne peut encore atteindre. Nous ne le faisons pas, et cela dépend uniquement du degré insuffisant de respect, de dévouement pour les principes, auquel nous sommes parvenus.

Si l'anglophobie n'était chez nous qu'une naturelle réaction contre l'oligarchie anglaise, dont la politique est si dangereuse pour les nations et en particulier pour la France, ce ne serait plus de l'anglophobie, mais, qu'on me pardonne ce mot barbare (et qui n'en est que plus juste, puisqu'il réunit deux idées barbares), de l'oligarcophobie.

Malheureusement il n'en est pas ainsi ; et l'occupation la plus constante de nos grands journaux est d'irriter le sentiment national contre la démocratie britannique, contre ces classes laborieuses qui demandent au travail, à l'industrie, à la richesse, au développement de leurs facultés, les forces qui doivent les affranchir. C'est précisément l'accroissement de ces forces démocratiques, la perfection du travail, la supériorité industrielle, l'extension des machines, l'aptitude commerciale, l'accumulation des capitaux, c'est précisément, dis-je, l'accroissement de ces forces qu'on nous représente comme dangereux, comme opposé à nos propres progrès, comme impliquant de toute nécessité un décroissement proportionnel dans les forces analogues de notre pays.

C'est là le sophisme économique que j'ai à combattre, c'est par là que se rattache à l'esprit de ce livre le sujet que je viens de traiter, et qui a pu paraître jusqu'ici une oiseuse digression.

D'abord, si ce que j'appelle ici un sophisme était une vérité, combien elle serait triste et décourageante ! Si le mouvement progressif, qui se manifeste sur un point du globe, occasionnait un mouvement rétrograde sur un autre point, si l'accroissement des richesses d'un pays ne se faisait qu'au moyen d'une perte correspondante répartie sur tous les autres, il n'y aurait évidemment, dans l'ensemble, pas de progrès possible ; et, de plus, toutes les jalousies nationales seraient justifiées. Des idées vagues d'humanité, de fraternité, ne suffiraient certes pas pour déterminer une nation à se réjouir des progrès faits ailleurs, puisqu'ils se seraient faits à ses dépens. Les fraternitaires ne changeront jamais à ce point le cœur humain, et, dans l'hypothèse que j'envisage, cela n'est pas même désirable. Qu'y aurait-il d'honnête, de délicat à me réjouir de ce qu'un peuple s'élève vers le superflu, s'il en doit résulter qu'un autre peuple descende au-dessous du nécessaire ? Non, je ne suis tenu ni moralement ni religieusement à faire, fût-ce au nom de ma patrie, cet acte d'abnégation.

Ce n'est pas tout. Si cette espèce de bascule, était la loi des nations, elle serait aussi la loi des provinces, des communes, des familles. Le progrès national n'est pas d'une autre nature que le progrès individuel ; par où l'on voit que si l'axiome, dont je m'occupe, était une vérité au lieu d'être un sophisme, il n'y a pas un homme sur la terre qui ne dût perpétuellement s'efforcer d'étouffer le progrès de tous les autres, sauf à rencontrer chez tous le même effort contre lui-même. Ce conflit général serait l'état naturel de la société, et la Providence, en décrétant que le profit de l'un est le dommage de l'autre, aurait condamné l'homme à une guerre sans terme, et l'humanité à un niveau primitif invariable.

Il n'y a donc pas dans les sciences sociales de proposition qu'il soit plus important d'éclaircir. C'est la clef de voûte de tout l'édifice. Il faut absolument connaître la nature propre du progrès, et l'influence que la condition progressive d'un peuple exerce sur la condition des autres peuples. S'il est démontré que le progrès, dans une circonscription donnée, a pour cause ou pour effet une dépression proportionnelle dans le reste de la race humaine, il ne nous reste plus qu'à brûler nos livres, renoncer à toute espérance du bien général, et

entrer dans l'universel conflit, avec la ferme volonté d'être le moins possible écrasés en écrasant le plus possible les autres. Ce n'est pas là de l'exagération, c'est de la logique la plus rigoureuse, de la logique trop souvent appliquée. Une mesure politique qui se rattache si bien à l'axiome — le profit de l'un est le dommage de l'autre, — parce qu'elle en est comme l'incarnation, l'acte de navigation de la Grande-Bretagne fut placé ouvertement sous l'invocation de ces paroles célèbres de son préambule : Il faut que l'Angleterre écrase la Hollande ou qu'elle en soit écrasée. Et nous avons vu la Presse invoquer les mêmes paroles pour faire adopter en France la même mesure. Rien de plus simple, dès qu'il n'est pas d'autre alternative pour les peuples, comme pour les individus, que d'écraser ou d'être écrasés. — Par où l'on voit le point où l'erreur et l'atrocité viennent se confondre.

Mais la triste maxime que je mentionne mérite bien d'être combattue dans un chapitre spécial. Il ne s'agit point en effet de lui opposer de vagues déclamations sur l'humanité, la charité, la fraternité, l'abnégation. Il faut la détruire par une démonstration pour ainsi dire mathématique. En me réservant de consacrer quelques pages à cette tâche, je poursuis ce que j'ai à dire sur l'anglophobie.

J'ai dit que ce sentiment, en tant qu'il s'attache à cette politique machiavélique que l'oligarchie anglaise a fait peser si longtemps sur l'Europe, était un sentiment justifiable, qui avait sa raison d'être et ne devait même pas s'appeler anglophobie.

Il ne mérite ce nom que lorsqu'il enveloppe dans la même haine et l'aristocratie et cette portion de la société anglaise qui a souffert autant et plus que nous de la prépondérance oligarchique, et lui a fait résistance, cette classe laborieuse, faible et impuissante d'abord, mais qui a grandi en richesse, en force, en influence assez pour entraîner de son côté une partie de l'aristocratie et tenir l'autre en échec ; classe à laquelle nous devrions tendre la main, dont nous devrions partager les sentiments et les espérances, si nous n'étions retenus par cette funeste et décourageante pensée que les progrès qu'elle doit au travail, à l'industrie et au commerce menacent notre prospérité et notre indépendance ; les menacent sous une autre forme, mais autant que pouvait le faire la politique des Walpole, des Pitt, etc., etc.

C'est ainsi que l'anglophobie s'est généralisée, et j'avoue que je ne puis voir qu'avec dégoût les moyens qui ont été employés pour l'entretenir et l'irriter. Premier moyen bien simple et non moins odieux ; il consiste à tirer parti de la diversité des langues. On a profité de ce que la langue anglaise était peu connue en France pour nous persuader que toute la littérature et le journalisme anglais n'étaient qu'outrages, insultes et calomnies perpétuellement vomis contre la France ; d'où elle ne pouvait manquer de conclure qu'elle était, de l'autre côté du détroit, l'objet d'une haine générale et inextinguible.

En cela on était merveilleusement servi par la liberté illimitée de la presse et de la parole qui existe chez nos voisins. En Angleterre, comme en France, il n'y a pas de question sur laquelle les avis ne se partagent ; en sorte qu'il est toujours possible, dans chaque occasion, de dénicher un orateur ou un journal qui a pris la question du côté qui nous blesse. L'odieuse tactique de nos journaux a été d'aller extraire, de ces discours et ces écrits, les passages les plus propres à humilier notre orgueil national, et de les donner comme l'expression de l'opinion publique en Angleterre, en ayant bien soin de tenir dans l'ombre tout ce qui s'était dit ou écrit dans le sens opposé, même par les journaux les plus influents et les orateurs les plus populaires. Le résultat a été ce qu'il serait, en Espagne, si la presse de ce pays tout entière s'entendait pour puiser toute citation de nos journaux dans la Quotidienne.

Un autre moyen, qui a été employé avec beaucoup de succès, c'est le silence. Chaque fois qu'une grande question s'est agitée, en Angleterre, et qu'elle a été de nature à révéler ce qu'il y avait dans ce pays de vie, de lumière, de chaleur et de sincérité, on peut être sûr que nos journaux se sont attachés à empêcher, par le silence, que le fait ne vînt à la connaissance du public français ; et, s'il l'a fallu, ils se sont imposé dix ans de mutisme. Quelque extraordinaire que cela paraisse, l'agitation anglaise contre le régime protecteur en fait foi.

Enfin, une autre fraude patriotique dont on a usé amplement, ce sont les fausses traductions, les additions, suppressions et substitutions de mots. En altérant ainsi le sens et l'esprit des discours, il n'est pas d'indignation qu'on n'ait pu soulever dans l'âme de nos compatriotes. Il suffisait, par exemple, quand on trouvait gallant French qui veut dire braves français (gallant, c'est le mot vaillant qui a été transporté en Angleterre et qui n'a subi d'autre changement que celui du v initial en g, à l'inverse de ce qui s'est fait pour les mots : garant, warrant, guêpe, wasp, guerre, war), de traduire ainsi : nation effémi-

née, galante, corrompue. Quelquefois on allait jusqu'à substituer le mot haine au mot amitié, et ainsi de suite.

Àce propos, qu'il me soit permis de raconter l'origine du livre que je publiai, en 1845, sous le titre de Cobden et la Ligue.

J'habitais un village, au fond des Landes. Dans ce village, il y a un cercle, et j'étonnerais probablement beaucoup les membres du Jockey-club, si je transcrivais ici le budget de notre modeste association. Pourtant j'ose croire qu'il y règne une franche gaieté et une verve qui ne déshonorerait pas les somptueux salons du boulevard des Italiens. Quoi qu'il en soit, dans notre cercle on ne rit pas seulement, on politique aussi (ce qui est bien différent) ; car sachez qu'on y reçoit deux journaux. C'est dire que nous étions patriotes renforcés et anglophobes de premier numéro. — Pour moi, aussi versé dans la littérature anglaise qu'on peut l'être au village, je me doutais bien que nos gazettes exagéraient quelque peu la haine que, selon elles, le nom français inspirait à nos voisins, et il m'arrivait parfois d'exprimer des doutes à cet égard. Je ne puis comprendre, disais-je, pour quoi l'esprit qui règne dans le journalisme de la Grande-Bretagne ne règne pas dans ses livres. Mais j'étais toujours battu, pièces en main.

Un jour, le plus anglophobe de mes collègues, la fureur dans les yeux, me présente le journal et me dit : « Lisez et jugez. » Je lus en effet que le premier ministre d'Angleterre terminait ainsi un discours : « Nous n'adopterons pas cette mesure ; si nous l'adoptions, nous tomberions, comme la France, au dernier rang des nations. » — Le rouge du patriotisme me monta aussi au visage.

Cependant, à la réflexion, je me disais : il semble bien extraordinaire qu'un ministre, un chef de cabinet, un homme qui, par position, doit mettre tant de réserve et de mesure dans son langage, se permette envers nous une injure gratuite, que rien ne motive, ne provoque ni ne justifie. M. Peel ne pense pas que la France soit tombée au dernier rang des nations, et, le pensât-il, il ne le dirait pas en plein Parlement.

Je voulus en avoir le cœur net. J'écrivis le jour même à Paris pour qu'on m'abonnât à un journal anglais, en priant qu'on fît remonter l'abonnement à un mois.

Quelques jours après, je reçus une trentaine de numéros du Globe. Je cherchai avec empressement la malencontreuse phrase de M. Peel, et je vis qu'elle disait : « Nous ne pourrions adopter cette mesure sans descendre au dernier rang des nations. » — Les mots comme la France n'y étaient pas.

Ceci me mit sur la voie, et je pus constater depuis lors bien d'autres pieuses fraudes dans la manière de traduire de nos journalistes.

Mais ce n'est pas là tout ce que m'apprit le Globe. Je pus y suivre, pendant deux ans, la marche et les progrès de la Ligue.

Àcette époque, j'aimais ardemment, comme aujourd'hui, la cause de la liberté commerciale ; mais je la croyais perdue pour des siècles ; car on n'en parle pas plus chez nous qu'on n'en parlait probablement, en Chine, dans le siècle dernier. Quelles furent ma surprise et ma joie, quand j'appris que cette grande question agitait, d'un bout à l'autre, l'Angleterre et l'Écosse ; quand je vis cette succession non interrompue d'immenses meetings, et l'énergie, la persévérance, les lumières des chefs de cette admirable association !...

Mais ce qui me surprenait bien davantage, c'était de voir que la Ligue s'étendait, grandissait, versait sur l'Angleterre des flots de lumière, absorbait toutes les préoccupations des ministres et du Parlement, sans que nos journaux nous en dissent jamais un mot !...

Naturellement je me doutai qu'il y avait quelque corrélation entre ce silence absolu sur un fait aussi grave, et le système des fraudes pieuses en matière de traduction.

Pensant naïvement qu'il suffisait que ce silence fût rompu une fois pour qu'on n'y pût persister plus longtemps, je me décidai, en tremblant, à me faire écrivain ; et j'envoyai, sur la Ligue, quelques articles à la Sentinelle de Bayonne. Mais les journaux de Paris n'y firent aucune attention. — Je me mis à traduire quelques discours de Cobden, de Bright et de Fox, et les envoyai aux journaux de Paris eux-mêmes ; ils ne les insérèrent pas. — Il n'est pas possible, me dis-je, que le jour où la liberté commerciale sera proclamée en Angleterre nous surprenne dans cette ignorance. Je n'ai qu'une ressource, c'est de faire un livre.....

Texte 9

75. — LE PROFIT DE L'UN EST LE DOMMAGE DE L'AUTRE.

Sophisme type, sophisme souche, d'où sortent des multitudes de sophismes, sophisme polype, qu'on ne peut couper en mille que pour donner naissance à mille sophismes, sophisme anti humain, anti-chrétien, anti-logique ; boîte de Pandore d'où sont sortis tous les maux de l'humanité, haines, défiances, jalousies, guerres, conquêtes, oppressions ; mais d'où ne pouvait sortir l'espérance.

Hercule ! qui étranglas Cacus, Thésée ! qui assommas le Minotaure, Apollon ! qui tuas le serpent Python, que chacun de vous me prête sa force, sa massue, ses flèches pour détruire le monstre qui, depuis six mille ans, arme les hommes les uns contre les autres.

Mais, hélas ! il n'est pas de massue qui puisse écraser un sophisme. Il n'est donné à la flèche ni même à la baïonnette de percer une proposition. Tous les canons de l'Europe réunis à Waterloo n'ont pu effacer du cœur des peuples un principe ; et ils n'effaceraient pas davantage une erreur. Cela n'est réservé qu'à la moins matérielle de toutes les armes, à ce symbole de légèreté, la plume.

Donc ce ne sont ni les dieux ni les demi-dieux de l'antiquité qu'il faut invoquer.

Si je voulais parler au cœur, je m'inspirerais du fondateur de la religion chrétienne. — Puisque c'est à l'esprit que je m'adresse et qu'il s'agit d'essayer une démonstration, je me place sous l'invocation d'Euclide et de Bezout, tout en appelant à mon aide les Turgot, les Say, les Tracy, les Ch. Comte. On dira « c'est bien froid ». Qu'importe, pourvu que la démonstration se fasse……

Texte 10

76. — INDIVIDUALISME ET FRATERNITÉ.

Une vue systématique de l'histoire et de la destinée de l'homme s'est récemment produite qui me semble aussi fausse que dangereuse.

Selon ce système, trois principes se partagent le monde : l'Autorité, l'Individualisme et la Fraternité.

L'autorité répond aux âges aristocratiques ; l'Individualisme au règne de la bourgeoisie ; la Fraternité au triomphe du peuple.

Le premier de ces principes s'est surtout incarné dans le Pape. Il mène à l'oppression par l'étouffement de la personnalité.

Le second, inauguré par Luther, mène à l'oppression par l'anarchie.

Le troisième, annoncé par les penseurs de la Montagne, enfante la vraie liberté, en enveloppant les hommes dans les liens d'une harmonieuse association.

Le peuple n'ayant été le maître que dans un pays, la France, et dans une courte période, celle de 93, nous ne connaissons encore la valeur théorique et les charmes pratiques de la fraternité que par l'essai qui en fut fait tumultueusement à cette époque. Malheureusement l'union et l'amour, personnifiés dans Robespierre, ne purent étouffer qu'à demi l'Individualisme, qui reparut le lendemain du 9 thermidor. Il règne encore.

Qu'est-ce donc que l'Individualisme ? L'auteur de l'ouvrage auquel nous faisons allusion le définit ainsi :

« Le principe d'individualisme est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, pour tout gouvernement, proclame le laisser-faire. »

Ce n'est pas tout. L'Individualisme, ce mobile de la bourgeoisie, devait envahir les trois grandes branches de l'activité humaine, la religion, la politique et l'industrie. De là trois grandes écoles individualistes : l'école philosophique, dont Voltaire fut le chef, en demandant la liberté de penser, nous a amenés à une profonde anarchie morale ; l'école politique, fondée par Montesquieu, au lieu de la liberté politique, nous a valu une oligarchie de censitaires ; et l'école économiste, représentée par Turgot, au lieu de la liberté de l'industrie, nous a légué la concurrence du riche et du pauvre, au profit du riche.

On voit que l'humanité a été bien mal inspirée jusqu'ici, et qu'elle s'est trompée dans toutes les directions. Ce n'a pourtant pas été faute d'avertisse-

ments, car le principe de la fraternité a toujours fait ses protestations et ses réserves par la voix de Jean Huss, de Morelli, de Mably, de Rousseau et par les efforts de Robespierre.

Mais qu'est-ce que la fraternité ? « Le principe de la fraternité est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu, et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment du cœur. »

Tel est le système de M. Blanc. Ce qui le rend dangereux, à mes yeux, outre le talent avec lequel il est exposé, c'est que le vrai et le faux s'y mêlent en proportions qu'il est difficile d'apprécier. Je n'ai pas l'intention de l'examiner dans toutes ses branches symétriques. Pour me conformer aux exigences de ce recueil, je le considérerai principalement au point de vue de l'économie politique.

J'avoue que lorsqu'il s'agit d'énoncer le principe qui, à une époque donnée, anime le corps social, je voudrais qu'il fût exprimé par des mots moins vagues que ceux d'individualisme et fraternité.

L'individualisme est un mot nouveau simplement substitué au mot égoïsme. C'est l'exagération du sentiment de la personnalité.

L'homme est un être essentiellement sympathique. Plus sa puissance de sympathie se concentre sur lui-même, plus il est égoïste. Plus elle se répand sur ses semblables, plus il est philanthrope.

L'égoïsme est donc comme tous les autres vices, comme toutes les autres déviations de nos qualités morales, c'est-à-dire aussi ancien que l'homme même. On en peut dire autant de la philanthropie. À toutes les époques, sous tous les régimes, dans toutes les classes, il y a eu des hommes durs, froids, personnels, rapportant tout à eux-mêmes, et d'autres bons, généreux, humains, dévoués. Il ne me semble pas qu'on puisse faire d'une de ces dispositions de l'âme, pas plus que de la colère ou de la douceur, de l'énergie ou de la faiblesse, le principe sur lequel repose la société.

Il est donc impossible d'admettre qu'à partir d'une date déterminée dans l'histoire, par exemple à partir de Luther, tous les efforts de l'humanité aient

été, systématiquement et pour ainsi dire providentiellement, consacrés au triomphe de l'individualisme.

Sur quel fondement pourrait-on prétendre que l'exagération du sentiment de la personnalité est née dans les temps modernes ? Est ce que les peuples anciens, quand ils pillaient et ravageaient le monde, quand ils réduisaient les vaincus en esclavage, n'agissaient pas sous l'influence d'un égoïsme porté au plus haut degré ? Si, pour s'assurer la victoire, pour vaincre la résistance, pour échapper au sort affreux qu'elles réservaient à ceux qu'elles appelaient barbares, ces associations guerrières sentaient le besoin de l'union, si même l'individu était disposé à y faire de véritables sacrifices, l'égoïsme, pour être collectif, en était-il moins de l'égoïsme ?

J'en dirai autant de la domination par l'autorité théologique. Que, pour asservir les hommes, on emploie la force ou la ruse, qu'on exploite leur faiblesse ou leur crédulité, le fait même d'une domination injuste ne révèle-t-il pas dans le dominateur le sentiment de l'égoïsme ? Le prêtre égyptien, qui imposait de fausses croyances à ses semblables pour se rendre maître de leurs actions et même de leurs pensées, ne recherchait-il pas son avantage personnel par les moyens les plus immoraux ?

Àmesure que les peuples sont devenus forts, ils ont repoussé la spoliation réalisée par la force. — Ils se sont avancés vers la propriété du travail et la liberté de l'industrie ; et voilà que vous découvrez dans la liberté de l'industrie une première manifestation de l'individualisme !

Mais vous qui ne voulez pas que le travail soit libre, vous voulez donc qu'il soit contraint, car il n'y a pas de terme moyen. Il y en a un, dites-vous, l'association. — C'est une confusion de mots, car si l'association est volontaire, le travail ne cesse pas d'être libre. Ce n'est pas aliéner sa liberté que de former avec ses semblables des conventions, des associations volontaires.

Àmesure que les hommes se sont éclairés, ils ont réagi contre les superstitions, les fausses croyances, les opinions imposées. Et voilà que vous découvrez dans le libre examen une seconde manifestation de l'Individualisme !

Mais vous qui n'admettez ni l'autorité ni le libre examen, que mettez vous donc à la place ? La fraternité, dites-vous. La fraternité mettra-t-elle dans mon

intelligence des idées qui ne soient ni reçues par elle toutes faites, ni élaborées par son propre exercice ?

Vous ne voulez pas que l'homme examine les opinions ! Je conçois cette intolérance dans les théologiens. Ils sont conséquents. Ils disent : cherchez la vérité en toutes choses, traditus est mundus disputotionibus eorum, quand Dieu ne l'a pas révélée. Là où il a dit : voilà la vérité, il serait absurde que vous voulussiez examiner.

Mais les modernes socialistes, de quel droit nous refusent-ils le libre examen dont ils usent si amplement ? Ils n'ont qu'un moyen de courber nos esprits ; c'est de se prétendre inspirés. Quelques-uns l'ont essayé, mais jusqu'ici ils n'ont pas montré leurs titres de prophètes.

Sans accuser les intentions, je dis qu'il y a au fond de ces doctrines le plus irrationnel de tous les despotismes, et, par conséquent, de tous les individualismes. Quoi de plus tyrannique que de vouloir régenter notre travail et notre intelligence, abstraction faite de toute autorité surnaturelle qu'on n'invoque même pas ? Il n'est pas surprenant qu'on aboutisse avoir le type, le héros, l'apôtre de la fraternité ainsi comprise dans Robespierre.

Si l'individualisme n'est pas le mobile exclusif d'une période prise dans l'histoire moderne, il n'est pas davantage le principe qui dirige une classe à l'exclusion de toutes les autres.

Dans les sciences morales, une certaine symétrie d'exposition se prend souvent pour la vérité. Méfions-nous de cette superficielle apparence.

C'est ainsi que s'est accréditée cette opinion que les nations modernes se composent de trois classes : aristocratie, bourgeoisie, peuple. De là on conclut qu'il y a le même antagonisme entre les deux dernières classes qu'entre les deux premières. La bourgeoisie, dit-on, a renversé l'aristocratie et s'est mise à sa place. À l'égard du peuple, elle constitue une autre aristocratie et sera à son tour renversée par lui.

Pour moi, je ne vois dans la société que deux classes. Des conquérants qui fondant sur un pays, s'emparent des terres, des richesses, de la puissance législative et judiciaire ; et un peuple vaincu, qui souffre, travaille, grandit, brise ses chaînes, reconquiert ses droits, se gouverne tant bien que mal, fort mal pendant longtemps, est dupe de beaucoup de charlatans, est souvent trahi par

les siens, s'éclaire par l'expérience et arrive progressivement à l'égalité par la liberté, et à la fraternité par l'égalité.

Chacune de ces deux classes obéit au sentiment indestructible de la personnalité. Mais si ce sentiment mérite le nom d'individualisme, c'est certainement dans la classe conquérante et dominatrice.

Il est vrai qu'au sein du peuple, il y a des hommes plus ou moins riches à des degrés infinis. Mais la différence de richesses ne suffit pas pour constituer deux classes. Tant qu'un homme du peuple ne se retourne pas contre le peuple lui-même pour l'exploiter, tant qu'il ne doit sa fortune qu'au travail, à l'ordre, à l'économie, quelques richesses qu'il acquière, quelque influence que lui donnent les richesses, il reste peuple ; et c'est un abus de mots que de prétendre qu'il entre dans une autre classe, dans une classe aristocratique.

S'il en était ainsi, voyez quelles seraient les conséquences. L'artisan honnête, laborieux, prévoyant, qui s'impose de dures privations, qui accroît sa clientèle par la confiance qu'il inspire, qui donne à son fils une éducation un peu plus complète que celle qu'il a reçue lui-même, cet artisan serai sur le chemin de la bourgeoisie. C'est un homme dont il faut se méfier, c'est un aristocrate en herbe, c'est un individualiste.

S'il est, au contraire, paresseux, dissipé, imprévoyant, s'il manque tout à fait de cette énergie si nécessaire pour accumuler quelques épargnes, alors on sera sûr qu'il restera peuple. Il appartiendra au principe de la fraternité.

Et maintenant, tous ces hommes retenus dans les rangs les plus infimes de la société par l'imprévoyance, le vice, et trop souvent, j'en conviens, par le malheur, comment entendront-ils le principe de l'égalité et de la fraternité ? Qui sera leur défenseur, leur idole, leur apôtre ? ai-je besoin de le nommer ?…

Abandonnant le terrain de la polémique, j'essayerai, autant que mes forces et le temps me le permettent, de considérer la personnalité et la fraternité au point de vue de l'économie politique.

Je commencerai par le déclarer très franchement : le sentiment de la personnalité, l'amour du moi, l'instinct de la conservation, le désir indestructible que l'homme porte en lui-même de se développer, d'accroître la sphère de son action, d'augmenter son influence, l'aspiration vers le bonheur, en un mot, l'individualité me semble être le point de départ, le mobile, le ressort universel

auquel la Providence a confié le progrès de l'humanité. C'est bien vainement que ce principe soulèverait l'animadversion des socialistes modernes. Hélas ! qu'ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils descendent au fond de leur conscience, et ils y retrouveront ce principe, comme on trouve la gravitation dans toutes les molécules de la matière. Ils peuvent reprocher à la Providence d'avoir fait l'homme tel qu'il est ; rechercher, par passe-temps, ce qu'il adviendrait de la société, si la Divinité, les admettant dans son conseil, modifiait sa créature sur un autre plan. Ce sont des rêveries qui peuvent amuser l'imagination ; mais ce n'est pas sur elles qu'on fondera les sciences sociales.

Il n'est aucun sentiment qui exerce dans l'homme une action aussi constante, aussi énergique que le sentiment de la personnalité.

Nous pouvons différer sur la manière de comprendre le bonheur, le chercher dans la richesse, dans la puissance, dans la gloire, dans la terreur que nous inspirons, dans la sympathie de nos semblables, dans les satisfactions de la vanité, dans la couronne des élus ; mais nous le cherchons toujours et nous ne pouvons pas ne pas le chercher.

De là il faut conclure que l'individualisme, qui est le sentiment de la personnalité pris dans un mauvais sens, est aussi ancien que ce sentiment lui-même, car il n'est pas une de ses qualités, surtout la plus inhérente à sa nature, dont l'homme ne puisse abuser, et n'ait abusé à toutes les époques. Prétendre que le sentiment de la personnalité a toujours été contenu dans de justes bornes, excepté depuis le temps de Luther et parmi les bourgeois, cela ne peut être considéré que comme un jeu d'esprit.

Je pense qu'on pourrait avec plus de raison soutenir la thèse contraire, en tous cas plus consolante, et voici mes raisons.

C'est une vérité triste, mais d'expérience, que les hommes en général donnent pleine carrière au sentiment de la personnalité, et par conséquent en abusent, jusqu'au point où ils le peuvent faire avec impunité. Je dis en général, parce que je suis loin de prétendre que les inspirations de la conscience, la bienveillance naturelle, les prescriptions religieuses n'aient pas suffi souvent pour empêcher la personnalité de dégénérer en égoïsme. Mais on peut affirmer que l'obstacle général au développement exagéré, à l'abus de la personnalité n'est pas en nous, mais hors de nous. Il est dans les autres personnalités

dont nous sommes entourés et qui réagissent, quand nous les froissons, au point de nous tenir en échec, qu'on me pardonne cette expression.

Cela posé, plus une agglomération d'hommes s'est trouvée environnée d'êtres faibles ou crédules, moins elle a rencontré d'obstacles en eux, plus en elle le sentiment de la personnalité a dû acquérir d'énergie, et franchir les limites conciliables avec le bien général.

Aussi, nous voyons les peuples de l'antiquité désolés par la guerre, l'esclavage, la superstition et le despotisme, toutes manifestations de l'égoïsme chez les hommes plus forts ou plus éclairés que leurs semblables. Ce n'est jamais par son action sur lui-même, pour obéir aux lois de la morale, que le sentiment de la personnalité est rentré dans ses justes limites. Pour l'y réduire, il a fallu que la force et la lumière devinssent l'héritage commun des masses ; et alors il a bien fallu que, manifesté par la force, l'individualisme s'arrêtât devant une force supérieure, et que, manifesté par la ruse, il périt faute d'être alimenté par la crédulité publique.

On trouvera peut-être que représenter les personnalités comme dans un état d'antagonisme toujours virtuellement existant, et qui ne peut être contenu que par l'équilibre des forces et des lumières, c'est une doctrine bien triste. Il s'ensuivrait que, dès que cet équilibre est rompu, dès qu'un peuple ou une classe se reconnaissent doués d'une force irrésistible, ou d'une supériorité intellectuelle propre à leur asservir les autres peuples ou les autres classes, le sentiment de la personnalité est toujours prêt à franchir ses limites et à dégénérer en égoïsme, en oppression.

Il ne s'agit pas de savoir si cette doctrine est triste, mais si elle est vraie, et si la constitution de l'homme n'est pas telle qu'il doive conquérir son indépendance, sa sécurité par le développement de ses forces et de son intelligence. La vie est un combat. Cela a été vrai jusqu'ici, et nous n'avons aucune raison de croire que cela cessera de l'être jamais, tant que l'homme portera dans son cœur ce sentiment de la personnalité, toujours si disposé à sortir de ses bornes.

Les écoles socialistes s'efforcent de remplir le monde d'espérances que nous ne pouvons nous empêcher de considérer comme chimériques, précisément parce qu'elles ne tiennent aucun compte, dans leurs vaines théories, de ce sen-

timent indélébile et de la pente irrésistible qui le pousse, s'il n'est contenu, vers sa propre exagération.

Nous avons beau chercher, dans leurs systèmes de séries, d'harmonies, l'obstacle à l'abus de la personnalité, nous ne le trouvons jamais. Les socialistes nous paraissent tourner sans cesse dans ce cercle vicieux : si tous les hommes voulaient être dévoués, nous avons trouvé des formes sociales qui maintiendront entre eux la fraternité et l'harmonie.

Aussi, quand ils arrivent à proposer quelque chose qui ressemble à de la pratique, on les voit toujours diviser l'humanité en deux parts. D'un côté l'État, le pouvoir dirigeant, qu'ils supposent infaillible, impeccable, dénué de tout sentiment de personnalité ; de l'autre le peuple, n'ayant plus besoin de prévoyance ni de garanties.

Pour réaliser leurs plans, ils sont réduits à confier la direction du monde à une puissance prise, pour ainsi dire, en dehors de l'humanité. Ils inventent un mot : l'État. Ils supposent que l'État est un être existant par lui-même, possédant des richesses inépuisables, indépendantes de celles de la société ; qu'au moyen de ces richesses, l'État peut fournir du travail à tous, assurer l'existence de tous. Ils ne prennent pas garde que l'État ne peut jamais que rendre à la société des biens qu'il a commencé par lui prendre ; qu'il ne peut même lui en rendre qu'une partie ; que de plus l'État est composé d'hommes, et que ces hommes portent aussi en eux-mêmes le sentiment de la personnalité, enclin chez eux, comme chez les gouvernés, à dégénérer en abus ; qu'une des plus grandes tentations pour que la personnalité d'un homme froisse celle de ses semblables, c'est que cet homme soit puissant, en mesure de vaincre les résistances. Les socialistes, à la vérité, espèrent sans doute, quoiqu'ils ne s'expliquent guère à ce sujet, que l'État sera soutenu par des institutions, par les lumières, la prévoyance, la surveillance assidue et sévère des masses. Mais, s'il en est ainsi, il faut que ces masses soient éclairées et prévoyantes ; et le système que j'examine tend précisément à détruire la prévoyance dans les masses, puisqu'il charge l'État de pourvoir à toutes les nécessités, de combattre tous les obstacles, de prévoir pour tout le monde.

Mais, dira-t-on, si le sentiment de la personnalité est indestructible, s'il a une pente funeste à dégénérer en abus, si la force qui le réprime n'est pas en nous, mais hors de nous, s'il n'est contenu dans de justes bornes que par la ré-

sistance et la réaction des autres personnalités, si les hommes qui exercent le pouvoir n'échappent pas plus à cette loi que les hommes sur qui le pouvoir s'exerce, alors la société ne peut se maintenir dans le bon ordre que par une vigilance incessante de tous ses membres à l'égard les uns des autres, et spécialement des gouvernés à l'égard des gouvernants, un antagonisme radical est irrémédiable ; nous n'avons d'autres garanties contre l'oppression qu'une sorte d'équilibre entre tous les individualismes repoussés les uns par les autres, et la fraternité, ce principe si consolant, dont le seul nom touche et attire les cœurs, qui pourrait réaliser les espérances de tous les hommes de bien, unir les hommes par les liens de la sympathie, ce principe proclamé, il y a dix-huit siècles, par une voix que l'humanité presque tout entière a tenue pour divine, serait à jamais banni du monde.

À Dieu ne plaise que telle soit notre pensée. Nous avons constaté que le sentiment de l'individualité était la loi générale de l'homme, et nous croyons ce fait hors de doute.

Il s'agit maintenant de savoir si l'intérêt bien entendu et permanent d'un homme, d'une classe, d'une nation est radicalement opposé à l'intérêt d'un autre homme, d'une autre classe, d'une autre nation. S'il en est ainsi, il faut le déclarer avec douleur, mais avec vérité : la fraternité n'est qu'un rêve ; car il ne faut pas s'attendre à ce que chacun se sacrifie aux autres ; et cela fût-il, on ne voit pas ce que l'humanité y gagnerait, puisque le sacrifice de chacun équivaudrait au sacrifice de l'humanité entière : ce serait le malheur universel.

Mais si, au contraire, en étudiant l'action que les hommes exercent les uns sur les autres, nous découvrons que leurs intérêts généraux concordent, que le progrès, la moralité, la richesse de tous sont la condition du progrès, de la moralité, de la richesse de chacun, alors nous comprendrons comment le sentiment de l'individualité se réconcilie avec celui de la fraternité.

Àune condition cependant : c'est que cet accord ne consiste pas en une vaine déclamation ; c'est qu'il soit clairement, rigoureusement, scientifiquement démontré.

Alors, à mesure que cette démonstration sera mieux comprise, qu'elle pénétrera dans un plus grand nombre d'intelligences, c'est-à-dire à mesure du progrès des lumières et de la science morale, le principe de la fraternité s'étendra de plus en plus sur l'humanité.

Or c'est cette démonstration consolante que nous nous croyons en mesure de faire.

Et d'abord que faut-il entendre par le mot fraternité ?

Faut-il prendre ce mot, comme on dit, au pied de la lettre ? et implique-t-il que nous devons aimer tous les hommes actuellement vivants sur la surface du globe comme nous aimons le frère qui a été conçu dans les mêmes entrailles, nouri du même lait, dont nous avons partagé le berceau, les jeux, les émotions, les souffrances et les joies ? Évidemment ce n'est pas dans ce sens qu'il faut comprendre ce mot. Il n'est pas un homme qui pût exister quelques minutes, si chaque douleur, chaque revers, chaque décès qui survient dans le monde devait exciter en lui la même émotion que s'il s'agissait de son frère ; et si MM. les socialistes sont exigeants à ce point (et ils le sont beaucoup… pour les autres), il faut leur dire que la nature a été moins exigeante. Nous aurions beau nous battre les flancs, tomber dans l'affectation, si commune de nos jours, en paroles, nous ne pourrions jamais, et fort heureusement, exalter notre sensibilité à ce degré. Si la nature s'y oppose, la morale nous le défend aussi. Nous avons tous des devoirs à remplir envers nous-mêmes, envers nos proches, nos amis, nos collègues, les personnes dont l'existence dépend de nous. Nous nous devons aussi à la profession, aux fonctions qui nous sont dévolues. Pour la plupart d'entre nous, ces devoirs absorbent toute notre activité ; et il est impossible que nous puissions avoir toujours à la pensée et pour but immédiat l'intérêt général de l'humanité. La question est de savoir si la force des choses, telle qu'elle résulte de l'organisation de l'homme et de sa perfectibilité, ne fait pas que l'intérêt de chacun se confond de plus en plus avec l'intérêt de tous, si nous ne sommes pas graduellement amenés par l'observation, et au besoin par l'expérience, à désirer le bien général, et, par conséquent, à y contribuer ; auquel cas, le principe de la fraternité naîtrait du sentiment même de la personnalité avec lequel il semble, au premier coup d'œil, en opposition.

Ici j'ai besoin de revenir sur une idée fondamentale, que j'ai déjà exposée dans ce recueil, aux articles intitulés : concurrence, population.

Àl'exception des relations de parenté et des actes de pure bienveillance et d'abnégation, je crois qu'on peut dire que toute l'économie de la société repose sur un échange volontaire de services.

Mais, pour prévenir toute fausse interprétation, je dois dire un mot de l'abnégation, qui est le sacrifice volontaire du sentiment de la personnalité.

On accuse les économistes de ne pas tenir compte de l'abnégation, peut-être de la dédaigner. À Dieu ne plaise que nous voulions méconnaître ce qu'il y a de puissance et de grandeur dans l'abnégation. Rien de grand, rien de généreux, rien de ce qui excite la sympathie et l'admiration des hommes ne s'est accompli que par le dévouement. L'homme n'est pas seulement une intelligence, il n'est pas seulement calculateur. Il a une âme, dans cette âme il y a un germe sympathique, et ce germe peut être développé jusqu'à l'amour universel, jusqu'au sacrifice le plus absolu, jusqu'à produire ces actions généreuses dont le simple récit appelle les larmes à nos paupières.

Mais les économistes ne pensent pas que le train ordinaire de la vie, les actes journaliers, continus, par lesquels les hommes pourvoient à leur conservation, à leur subsistance et à leur développement, puissent être fondés sur le principe de l'abnégation. Or ce sont ces actes, ces transactions librement débattues qui font l'objet de l'économie politique. Le domaine en est assez vaste pour constituer une science. Les actions des hommes ressortent de plusieurs sciences : en tant qu'elles donnent lieu à la contestation, elles appartiennent à la science du droit ; en tant qu'elles sont soumises à l'influence directe du pouvoir établi, elles appartiennent à la politique ; en tant qu'elles exigent cet effort qu'on nomme vertu, elles ressortent de la morale ou de la religion.

Aucune de ces sciences ne peut se passer des autres, encore moins les contredire. Mais il ne faut pas exiger qu'une seule les embrasse toutes complétement. Et quoique les économistes parlent peu d'abnégation, parce que ce n'est pas leur sujet, nous osons affirmer que leur biographie, sous ce rapport, peut soutenir le parallèle avec celle des écrivains qui ont embrassé d'autres doctrines. De même le prêtre qui parle peu de valeur, de concurrence, parce que ces choses ne rentrent que bien indirectement dans la sphère de ses prédications, exécute ses achats et ses ventes absolument comme le vulgaire. On en peut dire autant des socialistes.

Disons donc que, dans les actions humaines, celles qui font le sujet de la science économique consistent en échange de services.

Peut-être trouvera-t-on que c'est ravaler la science ; mais je crois sincèrement qu'elle est considérable, quoique plus simple qu'on ne le suppose, et

qu'elle repose tout entière sur ces vulgarités : donne-moi ceci, et je te donnerai cela ; fais ceci pour moi, et je ferai cela pour toi. Je ne puis pas concevoir d'autres formes aux transactions humaines. L'intervention de la monnaie, des négociants, des intermédiaires, peut compliquer cette forme élémentaire, et nous en obscurcir la vue. Elle n'en est pas moins le type de tous les faits économiques.....

Texte 11

77. — BARATARIA.

Il n'est rien de tel que les eaux des Pyrénées. On y rencontre des hommes de tout pays, gens qui ont beaucoup vu et beaucoup retenu, prêts d'ailleurs à beaucoup raconter. Ce qui n'est pas moins précieux, on y trouve aussi en grand nombre, surtout aux Eaux-Bonnes, d'autres hommes disposés à beaucoup écouter, et pour cause.

Depuis plusieurs jours, nous, vrais malades, malades sérieux, comme on dit aujourd'hui (ce qui ne nous empêche pas d'être gais), nous faisons cercle autour d'un hidalgo valencian, qui a visité en détail l'île de Barataria, et nous en conte des choses merveilleuses. On sait que cette île a eu pour législateur le grand Sancho Pança, qui crut devoir s'écarter, dans ses institutions, des données classiques de Minos, Lycurgue, Solon, Numa et Platon. À Barataria, le principe du gouvernement est de laisser les gouvernés juger et décider pour eux-mêmes en toutes matières, et de n'exiger rien d'eux que le respect de la justice. Le gouvernement ne promet rien non plus ; il ne se charge de rien et ne répond de rien que de la sécurité universelle.

Une autre fois je vous raconterai les effets de ce système, au dire de don Juan Jose. Pour aujourd'hui, je me borne à transcrire ici quelques lettres qui furent échangées entre don Quichotte et Sancho, pendant le règne du célèbre laboureur Manchego, lettres qu'on conserve précieusement dans la bibliothèque de Barataria.

Malheureusement le chevalier de la Triste-Figure, non plus que son écuyer, n'ont eu soin de dater leur correspondance. On suppose qu'elle n'a dû avoir lieu que plusieurs mois après que Sancho eut pris possession de son île. Cela

se reconnaît au style. Il dénote chez don Quichotte la perte du peu de bon sens qui lui restait, et, chez Sancho, une moindre dose d'aimable naïveté. Quoi qu'il en soit, tout ce qui vient de ces deux héros est trop précieux pour n'être pas conservé.

DON QUICHOTTE À SANCHO.

Ami Sancho, je ne puis me rappeler combien est difficile le gouvernement des hommes, sans éprouver quelques remords de t'avoir préposé à gouverner l'île de Barataria, mission pour laquelle ta tête et ton cœur n'avaient pas été peut-être assez préparés. C'est pourquoi je prends la résolution de te donner désormais de fréquents avis, que tu suivras, j'espère, avec cette docilité qui est imposée aux écuyers par les lois de la chevalerie.

Combien tu dois maintenant déplorer la grossière existence que tu as menée jusqu'au jour où tu t'associas, avec ton âne, à mes glorieuses entreprises, à mes nobles destinées. Les hauts faits dont tu as été témoin et auxquels tu n'as pas laissé, à l'occasion, que de prendre part, auront arraché ton âme aux préoccupations vulgaires du village. Mais a-t-elle eu le temps de s'élever à toute la hauteur que doit atteindre l'âme d'un législateur ?

Je crains, ami Sancho, qu'appelé à jouer sur la scène du monde le rôle d'un Minos, d'un Lycurgue, d'un Solon, d'un Numa, tu ne te sois pas encore assez identifié avec la pensée et le but de ces grands hommes. Comme eux, tu es plus que prince, tu es législateur ; et sais-tu ce que c'est qu'un législateur ?

« Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu, qui par lui-même est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoive, en quelque sorte, sa vie et son être ; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer ; de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses propres forces pour lui en donner qui lui soient étrangères, et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. »

Ami Sancho, tu as à être l'inventeur d'abord, puis le mécanicien d'une machine, dont les Baratariens seront les matériaux et les ressorts. N'oublie pas que, dans cette machine tout doit être combiné, non pour la gloire de l'inven-

teur ou le bonheur du mécanicien, mais pour le bonheur et la gloire de la machine elle-même.

La première difficulté que tu vas rencontrer sera de faire accepter tes lois. Il ne serait pas mal que tu puisses persuader aux Baratariens que tu es en commerce secret avec quelque déesse. Tu proclamerais ta législation un jour d'orage, au milieu du tonnerre et des éclairs. Elle s'imprimerait ainsi dans leur âme avec le sentiment d'une salutaire terreur. Ton code ne serait pas seulement un code, il serait une religion ; violer la loi serait commettre un sacrilège, et encourir non seulement des châtiments humains, mais encore le courroux des dieux. C'est de cette manière que tu donneras de la stabilité à ta ville, et que tu forceras les citoyens à porter docilement le joug de la félicité publique.

Une telle imposture serait, il est vrai, odieuse chez tout autre, mais elle est très-permise à un législateur. Tous s'en sont servis, depuis Lycurgue jusqu'à Mahomet, et de nos jours encore, si tu lis les écrits des publicistes qui aspirent à refaire la société, tu y remarqueras un ton de mysticisme qui prouve qu'ils ne seraient pas fâchés de passer pour des inspirés et des prophètes. Ceux qui ont recours à ces supercheries sont plus qu'excusables, ils sont méritoires puisqu'ils honorent les dieux de leur propre sagesse.

Tu auras ensuite à résoudre cette question importante : établiras-tu ou non l'esclavage ?

Il y a beaucoup de pour et de contre.

Si, comme nous gens éclairés, tu avais passé toute ta jeunesse avec les Grecs et les Romains, tu saurais que la vertu est incompatible avec le travail ; qu'il n'y a de noble que le métier des armes, de grand que la guerre, et que nos mains ne sauraient dignement s'exercer qu'aux arts qui servent à la domination ou à la destruction ; ceux qui nous font exister étant essentiellement bas, honteux et serviles.

Il suit de là que, pour faire fleurir la vertu dans ton île, il faut en bannir le travail. Mais en bannir le travail, ce serait en bannir la vie.

Voici comment tu pourrais résoudre la difficulté.

Tu partagerais les Baratariens en deux classes.

Les uns (à peu près 95 sur 100) seraient voués, sous le nom d'esclaves, aux travaux serviles. On les marquerait au front pour les reconnaître ; on les enchaînerait au cou pour prévenir les révoltes.

Les autres vivraient alors noblement. Ils s'exerceraient à la lutte, au pugilat ; ils se perfectionneraient dans l'art de tuer, en un mot, leur seule occupation serait la vertu. C'est ainsi que tu réaliseras la liberté. — Quoi donc ! me diras-tu, la liberté ne peut-elle fleurir qu'à l'aide de la servitude ? — Peut-être.

Médite ces paroles, ami Sancho, et réponds-moi sans retard.

RÉPONSE DE SANCHO.

Je me suis fait lire votre lettre par mon secrétaire, et, quoique j'y comprenne fort peu de chose, je m'empresse d'y répondre. À vous dire vrai, je ne m'aperçois pas que j'aie rien appris de bien utile à mon gouvernement pendant le cours de nos aventures ; et même il y a cela d'étrange que la plupart de vos discours me sont sortis de la tête, tandis que les sentences de notre curé, les proverbes de Carasco et surtout les maximes de Thérèse Pança me sont aujourd'hui d'un grand secours. Quant aux exploits dont vous parlez et auxquels vous avez la bonté de dire que j'ai pris ma part, je ne me les rappelle pas non plus, ne pouvant guère considérer comme tels vos singulières luttes contre des moulins ou des moutons, dont d'ailleurs je suis resté le témoin inactif. Mais, au contraire, je me rappelle fort bien les coups de bâton qui m'ont rompu les os, dans le bois où nous avons combattu vingt muletiers.

Enfin me voici, comme vous dites, législateur, prince et gouverneur.

Je prends note d'abord qu'à votre avis la Société baratarienne doit être une machine dont les Barataríens seront les matériaux et dont je dois être l'inventeur, l'exécuteur et le mécanicien. Je me suis fait relire trois fois ce passage de votre honorée lettre, sans jamais pouvoir en comprendre le premier mot.

Les Barataríens, que vous n'avez peut-être jamais vus, sont faits comme vous et moi, ou approchant, car il n'y en a guère qui atteignent à votre maigreur ou à ma rotondité. À cela près, ils nous ressemblent beaucoup. Ils ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, et leur tête, si je ne me trompe, contient une cervelle. Ils se meuvent, pensent, parlent et paraissent tous fort occupés des arrangements qu'ils ont à prendre pour être heureux. À vrai dire,

ils ne s'occupent jamais d'autre chose, et je ne comprends pas que vous les ayez pris pour des matériaux.

J'ai remarqué aussi que les Baratariens ont un autre trait de ressemblance avec les habitants de mon village, en ce que chacun d'eux est si avide de bonheur qu'il le recherche quelquefois aux dépens d'autrui. Pendant plusieurs semaines, mon secrétaire n'a fait que me lire des pétitions étonnantes sous ce rapport. Toutes, soit qu'elles émanent d'individus ou de communautés, peuvent se résumer en ces deux mots : — Ne nous prenez pas d'argent, donnez-nous de l'argent. — Cela m'a fait beaucoup réfléchir.

J'ai envoyé quérir mon ministre de la hacienda, et je lui ai demandé s'il connaissait un moyen de donner toujours de l'argent aux Baratariens sans jamais leur en prendre. — Le ministre m'a affirmé que ce moyen lui était inconnu. — Je lui ai demandé si je ne pourrais pas au moins donner aux Baratariens un peu plus d'argent que je ne leur en prendrais. — Il m'a répondu que c'était tout le contraire, et qu'il était de totale impossibilité de donner dix à mes sujets sans leur prendre au moins douze, à cause des frais.

Alors je me suis fait ce raisonnement : si je donne à chaque Baratarien ce que je lui ai pris, sauf les frais, l'opération est ridicule. Si je donne plus aux uns, c'est que je donnerai moins aux autres ; et l'opération sera injuste.

Tout bien considéré, je me suis décidé à agir d'une autre manière et selon ce qui m'a paru être juste et raisonnable.

J'ai donc convoqué une grande assemblée de Baratariens et je leur ai parlé ainsi :

« En examinant comment vous êtes faits et comment je suis fait moi-même, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de ressemblance. Dès lors j'en ai conclu qu'il ne m'était pas plus possible qu'il ne le serait au premier venu d'entre vous de faire votre bonheur à tous ; et je viens vous dire que j'y renonce. N'avez-vous pas des bras, des jambes et une volonté pour les diriger ? Faites donc votre bonheur vous-mêmes.

« Dieu vous a donné des terres ; cultivez-les, façonnez-en les produits. Échangez les uns avec les autres. Que ceux-ci labourent, que ceux-là tissent, que d'autres enseignent, plaident, guérissent, que chacun travaille selon son goût.

« Pour moi, mon devoir est de garantir à chacun ces deux choses : la liberté d'action, — la libre disposition des fruits de son travail.

« Je m'appliquerai constamment à réprimer, où qu'il se manifeste, le funeste penchant à vous dépouiller les uns les autres. Je vous donnerai à tous une entière sécurité. Chargez-vous du reste.

« N'est-ce pas une chose absurde que vous me demandiez autre chose ? Que signifient ces monceaux de pétitions ? Si je les en croyais, tout le monde volerait tout le monde, à Barataria, — et cela par mon intermédiaire !... Je crois, au contraire, avoir pour mission d'empêcher que personne ne vole personne.

« Baratariens, il y a bien de la différence entre ces deux systèmes. Si je dois être, suivant vous, l'instrument au moyen duquel tout le monde vole tout le monde, c'est comme si vous disiez que toutes vos propriétés m'appartiennent, que j'en puis disposer ainsi que de votre liberté. Vous n'êtes plus des hommes, vous êtes des brutes.

« Si je dois être l'instrument au moyen duquel il n'y ait personne de volé, ma mission sera d'autant plus restreinte que vous serez plus justes. Alors je ne vous demanderai qu'un très-petit impôt ; alors vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-mêmes de tout ce qui vous arrivera ; en tout cas, vous ne pourrez pas avec justice vous en prendre à moi. Ma responsabilité en sera bien réduite, et ma stabilité d'autant mieux assurée.

« Baratariens, voici donc nos conventions :

« Faites comme vous l'entendrez ; levez-vous tard ou de bonne heure, — travaillez ou vous reposez, — faites ripaille ou maigre chère, — dépensez ou économisez, — agissez isolément ou en commun, entendez-vous ou ne vous entendez pas. Je vous tiens trop pour des hommes, je vous respecte trop pour intervenir dans ces choses-là. Elles ne me sont certes pas indifférentes. J'aimerais mieux vous voir actifs que paresseux, économes que prodigues, sobres qu'intempérants, charitables qu'impitoyables ; mais je n'ai pas le droit, et, en tout cas, je n'ai pas la puissance de vous jeter dans le moule qui me convient. Je m'en fie à vous-mêmes et à cette loi de responsabilité à laquelle Dieu a soumis l'homme.

« Tout ce que je ferai de la force publique qui m'est confiée, c'est de l'appliquer à ce que chacun se contente de sa liberté, de sa propriété, et soit contenu dans les bornes de la justice. »

Voilà ce que j'ai dit, mon cher maître. Vous ayant fait connaître ainsi mes paroles, faits et gestes, je désire savoir ce que vous en pensez avant de répondre au surplus de votre lettre. J'ai d'ailleurs grand besoin de me reposer, car je n'avais encore rien dicté d'aussi long.

.

Tous les passages placés entre guillemets ou écrits en italique, sont tirés du Contrat social. (Note de l'éditeur.)

Texte 12

78. — LETTRE À UN ECCLÉSIASTIQUE.

Mugron, 28 mars 1848.

En arrivant de Bayonne, j'ai trouvé votre lettre du 22, par laquelle vous me faites savoir que vous subordonnez votre suffrage en ma faveur à une question que vous m'adressez. En même temps, on me met à la même épreuve dans le Maransin.

Je serais un singulier représentant si j'entrais à l'Assemblée nationale après et pour avoir renié la liberté commerciale et la liberté religieuse. Il ne me manquerait plus que d'abandonner aussi la liberté d'enseignement pour me concilier certains votes. En tout cas, mon cher monsieur, je vous remercie d'avoir cru à la sincérité de ma réponse. Vous désirez connaître mon opinion sur le traitement alloué au clergé ; je ne dois pas déguiser ma pensée même pour m'attirer des suffrages dont je pourrais à bon droit m'honorer.

Il est vrai que j'ai écrit que chacun devrait concourir librement à soutenir le culte qu'il professe ; cette opinion, je l'ai exprimée et je la soutiendrai comme publiciste et comme législateur, sans entêtement cependant, et jusqu'à ce que de bonnes raisons me fassent changer. Ainsi que je l'ai dit dans ma profession de foi, mon idéal c'est la justice universelle. Les rapports de l'Église et de l'État

ne me semblent pas fondés actuellement sur la justice : d'une part on force les catholiques à salarier les cultes protestant et judaïque, avant peu vous payerez peut-être l'abbé Châtel, — cela peut froisser quelques consciences ; d'un autre côté, l'État se prévaut de ce qu'il dispose de votre budget pour intervenir dans les affaires du clergé ou pour y exercer une influence que je n'admets pas. Il est pour quelque chose dans la nomination des évêques, des chanoines, des curés de canton ; et certes la république peut prendre une direction telle, que ce joug ne vous plaira plus. Cela me paraît contraire à la liberté et multiplie entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle de dangereux points de contact.

En outre, j'ai foi dans une fusion future entre toutes les religions chrétiennes, ou, si vous voulez, dans l'absorption des sectes dissidentes par le catholicisme. Mais pour cela il ne faut pas que les Églises soient des institutions politiques. Vous ne pouvez nier que le rôle attribué à Victoria, dans la religion anglicane, et à Nicolas, dans la religion russe, ne soit un grand obstacle à la réunion de tout le troupeau sous un même pasteur.

Quant à l'objection tirée de la situation où placerait trente mille prêtres une mesure telle que la suppression de leur traitement par l'État, vous raisonnez, je crois, dans l'hypothèse où elle serait prise violemment et non dans un esprit de charité. Dans ma pensée, elle implique l'indépendance absolue du clergé ; et, en outre, en la décrétant, on devrait tenir compte du traité intervenu en 89, et que vous rappelez.

Il me faudrait un volume pour développer ma thèse ; mais après avoir aussi franchement exprimé ma manière de voir et réservé toute mon indépendance comme législateur et comme publiciste, j'espère que vous ne révoquerez pas en doute la sincérité de ce qu'il me reste à vous dire.

Je crois que la réforme dont je vous entretiens doit être et sera, pendant bien des années encore, peut-être pendant bien des générations, matière à discussion plutôt que matière à législation. La prochaine Assemblée nationale aura simplement pour mission de concilier les esprits, de rassurer les consciences ; et je ne pense pas qu'elle veuille soulever, et encore moins résoudre, dans un sens contraire à l'opinion des masses, la question que vous me soumettez.

Considérez, en effet, qu'alors même que mon opinion serait la vérité, elle n'est professée que par un bien petit nombre d'hommes ; si elle triomphait maintenant dans l'enceinte législative, ce ne pourrait être sans alarmer et jeter dans l'opposition la presque totalité de la nation. C'est donc, pour ceux qui pensent comme moi, une croyance à défendre et propager, non une mesure de réalisation immédiate.

Je diffère de bien d'autres en ceci que je ne me crois pas infaillible ; je suis tellement frappé de l'infirmité native de la raison individuelle que je ne cherche ni ne chercherai jamais à imposer mes systèmes. Je les expose, les développe, et, pour la réalisation, j'attends que la raison publique se prononce. S'ils sont justes, ce temps arrivera certainement ; s'ils sont erronés, ils mourront avant moi. J'ai toujours pensé qu'aucune réforme ne pouvait être considérée comme mûre, ayant de profondes racines, en un mot, comme utile, que lorsqu'un long débat lui avait concilié l'opinion des masses.

C'est sur ce principe que j'ai agi relativement à la liberté commerciale. Je ne me suis pas adressé au pouvoir, mais au public et me suis efforcé de le ramener à mon avis. Je considérerais la liberté commerciale comme un présent funeste si elle était décrétée avant que la raison publique la réclame. Je vous jure sur mon honneur que si j'étais sorti des barricades membre du gouvernement provisoire, avec une dictature illimitée, je n'en aurais pas profité, à l'exemple de Louis Blanc, pour imposer à mes concitoyens mes vues personnelles. La raison en est simple : c'est qu'à mes yeux une réforme ainsi introduite par surprise n'a aucun fondement solide et succombe à la première occasion. Il en est de même de la question que vous me proposez. Cela dépendrait de moi que je n'accomplirais pas violemment la séparation de l'Église et de l'État ; non que cette séparation ne me paraisse bonne en soi, mais parce que l'opinion publique, qui est la reine du monde, selon Pascal, la repousse encore. C'est cette opinion qu'il faut conquérir. Sur cette question et sur quelques autres, il ne m'en coûtera pas de rester toute ma vie peut-être dans une imperceptible minorité. Un jour viendra, je le crois, où le clergé lui-même sentira le besoin, par une nouvelle transaction avec l'État, de reconquérir son indépendance.

En attendant, j'espère que mon opinion, qu'on peut considérer comme purement spéculative, et qui, en tout cas, est bien loin d'être hostile à la religion, ne me fera pas perdre l'honneur de votre suffrage. Si cependant vous croyez

devoir me le retirer, je ne regretterai pas pour cela de vous avoir répondu sincèrement.

Texte 13

79.

J'ai toujours pensé que la question religieuse remuerait encore le monde. Les religions positives actuelles retiennent trop d'esprit et de moyens d'exploitation pour se concilier avec l'inévitable progrès des lumières. D'un autre côté, l'abus religieux fera une longue et terrible résistance, parce qu'il est fondu et confondu avec la morale religieuse qui est le plus grand besoin de l'humanité.

Il semble donc que l'humanité n'en a pas fini avec cette triste oscillation qui a rempli les pages de l'histoire : d'une part, on attaque les abus religieux et, dans l'ardeur de la lutte, on est entraîné à ébranler la religion elle-même. De l'autre, on se pose comme le champion de la religion, et, dans le zèle de la défense, on innocente les abus.

Ce long déchirement a été décidé le jour où un homme s'est servi de Dieu pour faire d'un autre homme son esclave intellectuel, le jour où un homme a dit à un autre : « Je suis le ministre de Dieu, il m'a donné tout pouvoir sur toi, sur ton esprit, sur ton corps, sur ton cœur. »

Mais, laissant de côté ces réflexions générales, je veux attirer votre attention sur deux faits dont les journaux d'aujourd'hui font mention, et qui prouvent combien sont loin d'être résolus les problèmes relatifs à l'accord ou la séparation du spirituel et du temporel.

On dit que c'est cette complète séparation qui résoudra toutes les difficultés. Ceux qui avancent cette assertion devraient commencer par prouver que le spirituel et le temporel peuvent suivre des destinées indépendantes, et que le maître du spirituel n'est pas maître de tout.

Quoi qu'il en soit, voici les deux faits, ou le fait.

Monseigneur l'évêque de Langres, ayant été choisi par les électeurs du département de pour les représenter, n'a pas cru devoir tenir cette élection

comme suffisante, ni même s'en remettre à sa propre décision. Il a un chef qui n'est ni Français, ni en France, et, il faut bien le dire, qui est en même temps roi étranger. C'est à ce chef que Mgr l'évêque de Langres s'adresse. Il lui dit : « Je vous promets une entière et douce obéissance ; ferai-je bien d'accepter ? » Le chef spirituel (en même temps roi temporel) répond : « L'état de la religion et de l'Église est si alarmant que vos services peuvent être plus utiles sur la scène politique que parmi votre troupeau. »

Là-dessus, Mgr de Langres fait savoir à ses électeurs qu'il accepte leur mandat ; comme évêque, il est forcé de les quitter, mais ils recevront en compensation la bénédiction apostolique. Ainsi tout s'arrange.

Maintenant, je le demande, est-ce pour défendre des dogmes religieux que le Pape confirme l'élection de… ? Mgr de Langres va-t-il à la Chambre pour combattre des hérésies ? Non, il y va pour faire des lois civiles, pour s'y occuper exclusivement d'objets temporels.

Ce que je veux faire remarquer ici, c'est que nous avons en France cinquante mille personnes, toutes très influentes par leur caractère, qui ont juré une entière et douce obéissance à leur chef spirituel qui est en même temps roi étranger, et que le spirituel et le temporel se mêlent tellement, que ces cinquante mille hommes ne peuvent rien faire, même comme citoyens, sans consulter le souverain étranger, dont les décisions sont indiscutables.

Nous frémirions, si on nous disait : On va investir un roi, Louis-Philippe, Henri V, Bonaparte, Léopold, de la puissance spirituelle. Nous penserions que c'est fonder un despotisme sans limites. Cependant qu'on ajoute la puissance spirituelle à la temporelle, ou qu'on superpose celle-ci à celle-là, n'est-ce pas la même chose ? Comment se fait-il que nous ne pensions pas sans horreur à l'usurpation du gouvernement des âmes par l'autorité civile, et que nous trouvions si naturelle l'usurpation de la puissance civile par l'autorité sacerdotale ?

Après tout, S. S. Pie IX n'est pas le seul homme en Europe revêtu de cette double autorité. Nicolas est empereur et pape ; Victoria est reine et papesse.

Supposons qu'un Français professant la religion anglicane soit nommé représentant. Supposons qu'il écrive et fasse publier dans les journaux une lettre ainsi conçue :

Je ne vous dois rien comme reine ; mais, placée à la tête de ma religion, je vous dois mon entière et douce obéissance. Veuillez me faire savoir, après avoir consulté votre gouvernement, s'il est dans les intérêts de l'État et de l'Église d'Angleterre que je sois législateur en France.

Supposez que Victoria fasse et publie cette réponse :

« Mon gouvernement est d'avis que vous acceptiez la députation. Par là vous pourrez rendre de grands services directement à ma puissance spirituelle et, par suite, indirectement à ma puissance temporelle ; car il est bien clair que chacune d'elles sert à l'autre. »

Je le demande, cet homme pourrait-il être considéré comme un loyal et sincère représentant de la France ?...

Texte 14

80. — DE LA SÉPARATION DU TEMPOREL ET DU SPIRITUEL
(Ébauche inédite).

Les affaires de Rome ont-elles une solution possible ? — Oui. — Laquelle ? — Qu'il se rencontre un pape qui dise : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » — Vous croyez que ce serait la solution de la question romaine ? — Oui, et de la question catholique et de la question religieuse.

Si, en 1847, quelqu'un eût proposé d'anéantir la Charte et d'investir Louis-Philippe du pouvoir absolu, c'eût été contre une telle proposition une clameur générale.

Si, de plus, on eût proposé de remettre à Louis-Philippe, outre le pouvoir temporel, la puissance spirituelle, la proposition n'eût pas succombé sous les clameurs, mais sous le dédain.

Pourquoi cela ? Parce que nous trouvons que le droit de gouverner les actes est déjà bien grand, et qu'il n'y faut pas joindre encore celui de régenter les consciences.

Mais quoi ! à celui qui a le pouvoir temporel donner la puissance spirituelle, ou bien à celui qui est le chef spirituel accorder le pouvoir temporel, est-ce

donc bien différent ? et le résultat n'est-il pas absolument le même ?

Nous nous ferions hacher plutôt que de nous laisser imposer une telle combinaison ; et nous l'imposons aux autres !

Dialogue.

— Mais, enfin, cet ordre de choses que vous critiquez a prévalu pendant des siècles.

— C'est vrai ; mais il a fini par révolter les Romains.

— Ne me parlez pas des Romains. Ce sont des brigands, des assassins, des hommes dégénérés, sans courage, sans vertu, sans bonne foi, sans lumières ; et je ne puis comprendre que vous preniez leur parti contre le Saint-Père.

— Et moi, je ne puis comprendre que vous preniez le parti d'une institution qui a fait un peuple tel que vous le décrivez.

Le monde est plein d'honnêtes gens qui voudraient être catholiques et ne le peuvent pas. Hélas ! c'est à peine s'ils osent le paraître.

Et ne pouvant pas être catholiques, ils ne sont rien. Ils ont au cœur une racine de foi ; mais ils n'ont pas de foi. Ils soupirent après une religion, et n'ont pas de religion.

Ce qu'il y a de pire, c'est que cette désertion s'accroît tous les jours ; elle pousse tous les hommes hors de l'Église, à commencer par les plus éclairés.

Ainsi la foi s'éteint sans que rien la remplace ; et ceux mêmes qui, par politique, ou effrayés de l'avenir, défendent la religion, n'ont pas de religion. — À tout homme que j'entends déclamer en faveur du catholicisme, j'adresse cette question : « Vous confessez-vous ? » — Et il baisse la tête.

Certes, c'est là un état de choses qui n'est pas naturel.

Quelle en est la cause ?

Je le dirai franchement : selon moi, elle est tout-entière dans l'union des deux puissances sur la même tête.

Dès le moment que le clergé a le pouvoir politique, la religion devient pour lui un instrument politique. Le clergé ne sert plus la religion ; c'est la religion

qui sert le clergé.

Et bientôt le pays est couvert d'institutions dont le but, religieux en apparence, est intéressé en fait.

Et la religion est profanée.

Et nul ne veut jouer ce rôle ridicule de laisser exploiter jusqu'à sa conscience.

Et le peuple repousse ce qu'il y a en elle de vrai avec ce qui s'y est mêlé de faux.

Et alors le temps est venu où le prêtre a beau crier : « Soyez dévots, » on ne veut pas même être pieux.

Supposons que les deux puissances fussent séparées.

Alors la religion ne pourrait procurer aucun avantage politique.

Alors le clergé n'aurait pas besoin de la surcharger d'une foule de rites, de cérémonies propres à étouffer la raison.

Et chacun sentirait reverdir au fond de son cœur cette racine de foi qui ne se dessèche jamais entièrement.

Et les formes religieuses n'ayant plus rien de dégradant, le prêtre n'aurait plus à lutter contre le respect humain.

Et la fusion de toutes les sectes chrétiennes en une communion ne rencontrerait plus d'obstacles.

Et l'histoire de l'humanité ne présenterait pas une plus belle révolution.

Mais le sacerdoce serait l'instrument de la religion, la religion ne serait pas l'instrument du sacerdoce.

Tout est là.

Un des plus grands besoins de l'homme, c'est celui de la morale. Comme père, comme époux, comme maître, comme citoyen, l'homme sent qu'il n'a aucune garantie, si la morale n'est un frein pour ses semblables.

Ce besoin généralement senti, il se trouve toujours des gens disposés à le satisfaire.

Àl'origine des sociétés, la morale est renfermée dans une religion. La raison en est simple. La morale proprement dite serait obligée de raisonner ; on a droit de mettre ses maximes en quarantaine. En attendant le monde..... La religion va au plus pressé. Elle parle avec autorité. Elle ne conseille pas, elle impose. « Tu ne tueras pas. Tu ne prendras pas. » — Pourquoi ? — « J'ai le droit de le dire, répond la religion, et j'ai celui de ne pas le dire, parce que je parle au nom de Dieu, qui ne trompe ni ne se trompe. »

La religion a donc pour base la morale. De plus elle a des dogmes, des faits, une histoire, des cérémonies, enfin des ministres.

Au sein d'un peuple, les ministres de la religion sont des hommes très-influents. Indépendamment du respect qu'ils s'attirent comme interprètes de la volonté de Dieu, ils sont encore les distributeurs d'une des choses dont les hommes ont le plus besoin, la morale.....

Texte 15

81.

N'en est-il pas en religion comme en économie politique ? et n'a-t-on point le tort de chercher la solution dans une unité factice, imposée, intolérante, persécutrice, socialiste, incapable d'ailleurs de fournir ses titres à la domination et ses preuves de vérité ?

L'unité, en toutes choses, est la consommation suprême, le point vers lequel gravite et gravitera éternellement, sans jamais l'atteindre, l'esprit humain. Si elle devait se réaliser dans l'humanité, ce ne serait qu'à la fin de toutes les libres évolutions sociales.

C'est la variété, la diversité qui sont au commencement, à l'origine, au point de départ de l'humanité, car la diversité des opinions doit être d'autant plus grande que le trésor des vérités acquises est plus petit et que l'esprit des hommes s'est mis d'accord, par la science, sur un moins grand nombre de points.....

Texte 16

82. — LES TROIS CONSEILS.

« Quand la patrie est en danger, chacun lui doit le tribut de ce qu'il peut avoir acquis de lumière et d'expérience. »

C'est ainsi que débute tout donneur d'avis. L'impôt du conseil ! En est-il de plus abondant et de plus volontaire ?

Je veux aussi payer cet impôt, ainsi que tous les autres, afin de n'être en reste, sous aucun rapport, envers mon pays.

Quoique les millions et les millions de conseils qu'il reçoit diffèrent entre eux, ils ont cependant un point de ressemblance. Tous ont la prétention de sauver la société ; et ceux qui les donnent se bornent à dire : voici mon système, les choses iraient merveilleusement si tout le monde voulait penser comme moi. Cela revient à ceci : si nous étions d'accord, nous nous accorderions.

Mettons-nous tous en phalanstère, dit l'un, et toutes nos disputes cesseront. — C'est fort bien ; mais les 9999/10000 des Français ont horreur du phalanstère. — Organisons, d'un consentement unanime, l'atelier social, dit l'autre, et la société marchera comme sur des roulettes. — Sans doute ; mais ceux à qui on s'adresse aimeraient autant le bagne. — Inclinons-nous tous devant la Constitution, s'écrie un troisième ; fût-elle mauvaise, si chacun l'exécute, elle sera bonne. — Rien n'est plus vrai, et je crois que c'est le plus sage et le plus plausible. Mais comment y amener ceux qui, détestant la Constitution, s'y soumettent quand l'anarchie les menace, et la menacent dès que l'ordre leur donne du cœur ?

Il y en a qui disent : Le mal provient de ce que toute foi est éteinte. Soyons bons catholiques, et les plaies sociales seront cicatrisées. — Vous parlez ainsi parce que vous êtes catholique vous-même… et encore. Mais comment faire pour que ceux qui ne le sont pas le soient ?

D'autres, selon leurs prédilections, vous répètent : « Unissons-nous tous à la république ! » — « Rallions-nous tous à la monarchie ! » — « Remontons d'un commun accord vers le passé ! » — « Élançons-nous avec courage vers l'avenir ! »

Enfin chacun consulte son opinion personnelle, rien de plus naturel, — et proclame que le monde est sauvé si elle prévaut, — rien de plus sûr.

Mais aucune ne prévaut ni ne peut prévaloir, car tous ces efforts se neutralisent et chacun reste ce qu'il est.

Parmi ces myriades de doctrines, il en est une seule, — je n'ai pas besoin de dire que c'est la mienne, — qui aurait le droit de réunir l'assentiment commun. Pourquoi aurait-elle seule ce privilége ? Parce que c'est la doctrine de la Liberté, parce qu'elle est tolérante et juste pour toutes les autres. Fondez un phalanstère, si cela vous plaît ; — réunissez-vous en atelier social, si tel est votre bon plaisir ; discutez la Constitution tant qu'il vous plaira ; manifestez ouvertement vos préférences pour la république ou la monarchie ; allez à confesse, si le cœur vous y porte ; en un mot, usez de tous les droits de l'individu : pourvu que vous respectiez ces mêmes droits en autrui, je me tiens pour satisfait ; et, telle est ma conviction, la société, pour être juste, ordonnée et progressive, n'a pas autre chose à vous demander.

Mais je n'ai pas la prétention aujourd'hui de développer ce système, qui devrait, ce me semble, être aussitôt adopté qu'exposé. Est-il rien de plus raisonnable ? Nous ne pouvons nous accorder sur les doctrines : eh bien ! conservons, propageons chacun la nôtre, et convenons de bannir d'entre nous toute oppression, toute violence.

Me plaçant au point de vue des faits tels qu'ils sont, de la situation telle que les événements l'ont faite, supposant, comme je le dois, que je m'adresse à des personnes qui, avant tout, veulent le repos et le bonheur de la France, je voudrais donner trois conseils pratiques, — l'un à M. le président de la République, l'autre à la majorité de la Chambre, le troisième à la minorité.

Je voudrais que M. le président de la République se présentât solennellement devant l'Assemblée nationale et y fît l'allocution suivante :

Le plus grand fléau de ce temps et de notre pays, c'est l'incertitude de l'avenir. En tant que cette incertitude peut se rattacher à mes projets et à mes vues, mon devoir est de la faire cesser ; c'est aussi ma volonté.

On se demande : Qu'arrivera-t-il dans deux ans ? À la face de mon pays, sous l'œil de Dieu, par le nom que je porte, je jure que le … mai 1852, je descendrai du fauteuil de la présidence.

J'ai reçu du peuple un mandat en vertu de la Constitution. Je remettrai au peuple ce mandat conformément à la Constitution.

Il y en a qui disent : Mais si le peuple vous renomme ? À quoi je réponds : Le peuple ne me fera pas l'injure de me renommer malgré moi ; et si quelques citoyens oublient à ce point leurs devoirs, je tiens d'avance pour nuls et non avenus les bulletins qui, aux prochaines élections, porteraient mon nom.

D'autres, se croyant beaucoup plus sages, pensent qu'on peut prolonger ma présidence en modifiant la Constitution d'après les formes qu'elle a elle-même établies.

Il ne m'appartient pas d'imposer des limites à l'exercice légal des droits de l'Assemblée. Mais, si elle est maîtresse de ses résolutions régulières, je suis maître des miennes ; et je déclare formellement que, la Constitution fût-elle modifiée, ma première présidence ne sera pas immédiatement suivie d'une seconde.

J'y ai réfléchi, et voici sur quoi je me fonde :

Notre règle d'action est contenue dans ces mots : La France avant tout. De quoi souffre la France ? De l'incertitude. S'il en est ainsi, citoyens, est-ce le moyen de faire cesser l'incertitude que de remettre tout en question ? Quoi ! la Constitution n'a qu'un an d'existence, et déjà vous jetteriez au milieu de vous cette question brûlante : Faut-il faire une autre Constitution ? Si votre réponse est négative, les passions du dehors en seront-elles calmées ? — Si elle est affirmative, il faudra donc convoquer une nouvelle Constituante, remuer de nouveau tous les fondements de notre existence nationale, nous élancer vers un autre inconnu, et procéder, dans quelques mois, à trois élections générales.

Ce parti extrême me semble le comble de l'imprudence. Je n'ai pas le droit de m'y opposer autrement qu'en déclarant de la manière la plus expresse qu'il n'avancerait en rien mes partisans ; car, je le répète, je n'accepterai pas la présidence, sous quelque forme et de quelque manière qu'elle m'arrive.

Telle est ma première résolution. Je l'ai prise par devoir ; je la proclame avec joie, parce qu'elle peut contribuer au repos de notre patrie. Je serai assez récompensé si elle me donne pour successeur un républicain honnête, qui n'apporte à la première fonction de l'État, ni rancune, ni utopie, ni engagement envers les partis.

J'ai maintenant une seconde résolution à vous communiquer. Par la volonté du peuple, je dois exercer le pouvoir exécutif pendant deux ans encore.

Je comprends le sens de ce mot pouvoir exécutif et je suis résolu à m'y renfermer d'une manière absolue.

La nation adonné deux délégations. À ses représentants, elle a conféré le droit de faire des lois. À moi, elle m'a confié la mission de les faire exécuter.

Représentants, faites les lois que vous croirez les meilleures, les plus justes, les plus utiles au pays. Quelles qu'elles soient, je les exécuterai à la lettre.

Si elles sont bonnes, leur exécution le prouvera ; si elles sont mauvaises, l'exécution en révélera les défauts, et vous les réformerez. Je n'ai pas le droit et je n'accepte pas la responsabilité de les juger.

Tout ceci, sous la réserve de la faculté qui m'est attribuée par l'article … de la Constitution.

J'exécuterai donc vos décrets sans distinction. Il en est cependant auxquels je me crois tenu, par le vœu national, de donner une attention toute spéciale. Ce sont ceux qui concernent la répression des délits et des crimes, l'ordre dans les rues, le respect dû aux personnes et aux propriétés, prenant ce mot propriété dans l'acception la plus large, qui comprend aussi bien le libre exercice des facultés et des bras que la paisible jouissance de la richesse acquise.

Ainsi, représentants, faites des lois. Que les citoyens discutent toutes les questions politiques et sociales dans leurs réunions et dans leurs journaux. Mais que nul ne trouble l'ordre de la cité, la paix des familles, la sécurité de l'industrie. Au premier signal de révolte ou d'émeute, je serai là. J'y serai avec tous les bons citoyens, avec les vrais républicains ; j'y serai avec la brave garde nationale, j'y serai avec notre admirable armée.

Il y en a qui disent : Peut-on compter sur le zèle de la garde nationale, sur la fidélité de l'armée ?

Oui, dans la ligne que je viens de tracer, on peut y compter. J'y compte comme sur moi-même, et nul n'a le droit de faire à notre force armée l'injure de croire qu'elle prendrait parti pour les perturbateurs du repos public.

Je veux, — j'ai le droit de vouloir, puisque le peuple m'a donné cette mission expresse, et que ma volonté en ceci c'est la sienne, — je veux que l'ordre et la sécurité soient partout respectés. Je le veux, et cela sera. Je suis entouré de soldats fidèles, d'officiers éprouvés ; j'ai pour moi la force, le droit, le bon sens public ; et si je ne craignais de blesser par l'apparence d'un doute les justes susceptibilités de ceux dont le concours m'est assuré, je dirais que les défections même ne me feraient pas fléchir. L'ordre légal régnera, dussé-je y laisser la présidence et la vie.

Telle est, citoyens, ma seconde résolution. Voici la troisième.

Je me demande quelle est la cause de ces luttes incessantes et passionnées entre la Nation et le Gouvernement qu'elle-même s'est donné.

Il faut peut-être l'attribuer à des habitudes invétérées d'opposition. Combattre le pouvoir, c'est se donner un rôle qu'on croit héroïque, parce qu'en effet cela a pu être glorieux et dangereux autrefois. À cela je ne sais d'autre remède que le temps.

Mais, comme ces luttes perpétuelles, le langage haineux et exagéré qu'elles suscitent, sont un des grands fléaux de notre République, j'ai dû rechercher si elles n'avaient pas d'autres causes que des traditions irrationnelles, afin de faire cesser celles de ces causes sur lesquelles je puis avoir quelque action.

Je crois sincèrement que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif mêlent et confondent trop leurs rôles.

Je suis résolu à me renfermer dans le mien, qui est de faire exécuter les lois quand vous les aurez votées. De la sorte, aux yeux même des plus susceptibles, je n'aurai qu'une responsabilité restreinte. Si la nation est mal gouvernée, pourvu que j'exécute les lois, elle ne pourra pas s'en prendre à moi. Le gouvernement et moi nous serons hors de cause dans les débats de la tribune et de la presse.

Je prendrai mes ministres hors de l'Assemblée. Par là s'accomplira une séparation logique entre les deux pouvoirs. Par là avorteront au sein de la Chambre les coalitions et les guerres de portefeuilles, si funestes au pays.

Mes ministres seront mes agents directs. Ils ne se rendront à l'Assemblée que lorsqu'ils y seront appelés, pour répondre à des questions posées d'avance

par la voie de messages réguliers.

Ainsi vous serez parfaitement libres et dans des conditions parfaites d'impartialité pour la confection des lois. Mon gouvernement n'exercera sur vous, à cet égard, aucune influence. De votre côté, vous n'en aurez aucune sur l'exécution. Le contrôle vous appartient sans doute, mais l'exécution proprement dite est à moi.

Et alors, citoyens, est-il possible de concevoir une collision ? Est-ce que vous n'aurez pas le plus grand intérêt à ce qu'il ne sorte de vos délibérations que de bonnes lois ? Est-ce que je pourrais en avoir un autre que leur bonne exécution ?

Dans deux ans, la nation sera appelée à nommer un autre président. Son choix, sans doute, se portera sur le plus digne, et nous n'aurons à redouter de lui aucun attentat contre la liberté et les lois. En tout cas, j'aurai la satisfaction de lui léguer des précédents qui l'enchaîneront. Quand la présidence ne se sera pas fixée sur le nom de Napoléon, sur l'élu de sept millions de suffrages, est-il quelqu'un en France qui puisse rêver pour lui-même un coup d'État et aspirer à l'empire ?

Bannissons donc de vaines terreurs. Nous traverserons, sans danger, une première, une seconde, une troisième présidence…

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/%C3%89bauches_%28Fr%C3%A9d%C3%A9ric_-Bastiat%29. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : li-regratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.